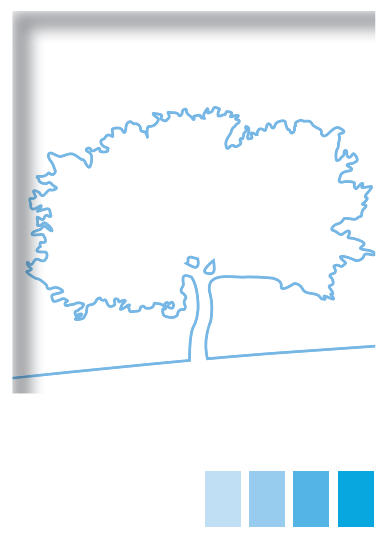


Rapport Financier

2009



Le Crédit Mutuel
Maine-Anjou, Basse-Normandie

SOMMAIRE



RAPPORT DE GESTION

Éléments financiers relatifs aux comptes

P 2

Activité et résultats

p 3

Fonds propres et expositions aux risques

p 7

Liste des mandats

p 11

p 20

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Bilan au 31 décembre 2009

P 22

Compte de résultat au 31 décembre 2009

p 23

Flux de trésorerie nette

P 24

Variation des capitaux propres

p 25

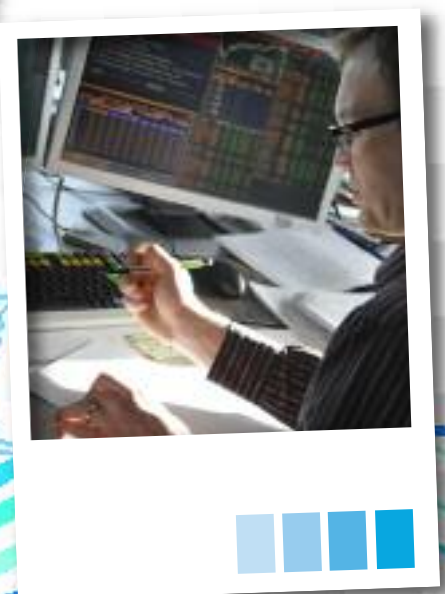
Annexe au bilan et au compte de résultat

p 26

p 27

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P 69



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

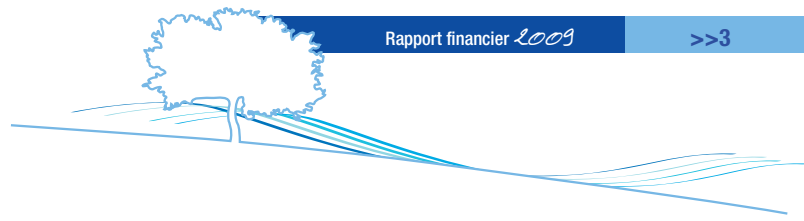


Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS.

Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ÉLÉMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES



■ LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney développement	90,00%	90,00%	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,00%	100,00%	I.G	Société de courtage d'assurance
SOCREAL <i>(IG= intégration globale)</i>	99,99%	99,99%	I.G	Société de réassurance

Au cours de l'année 2009, le périmètre du groupe a connu les évolutions suivantes

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé à l'absorption de la SAS CLOE par Transmission Universelle de Patrimoine. Détenue à 100% par le groupe après le rachat des parts des fédérations du Crédit Mutuel de Normandie et du Crédit Mutuel du Centre en 2008, la société avait préalablement revendu toutes les participations qu'elle détenait à ses actionnaires. Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie par décision du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du 21 février 2009, a absorbé sa filiale qui n'avait plus vocation à poursuivre son objet social après la séparation de ses fondateurs.

■ ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2009 du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS POUR COMPTE PROPRE

Dans le cadre de ses activités d'investissement pour compte propre, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère un portefeuille de crédits, dont une partie des expositions a été impactée par la crise financière qui a pris naissance au second semestre 2007 :

Résiliation de Credit Default Swaps liés à du risque souverain européen

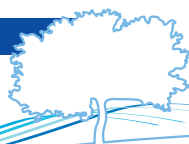
Début 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de réduire son exposition et a résilié par anticipation certains de ses investissements liés aux risques souverains les plus exposés. En effet, les fondamentaux économiques et l'équilibre budgétaire de certains états européens ont été fragilisés, d'une part, par le sauvetage des banques suite au défaut de Lehman Brothers, et aux soutiens accordés à l'économie réelle d'autre part.

Une perte de 5,7 M€ a alors été constatée au niveau du compte "Intérêts et charges assimilées - Opérations avec des établissements de crédit".



Le détail et les impacts sur les comptes du groupe de cette opération sont communiqués dans le paragraphe relatant les événements significatifs de l'exercice.





Déclassement des titres Fleet Street 3 (Encours 9,6 M€)

Suite à la dégradation de la note de Fleet Street Finance 3 (CMBS) de AA à BB, le 02 octobre 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a considéré supporter un risque important de non recouvrement de son investissement. L'agence de notation Fitch a particulièrement sanctionné la faible diversification du portefeuille (90 % des ensembles immobiliers sont situés en Allemagne, et le prêt le plus important représente près de 50 % de la structure), la qualité moyenne des immeubles auxquels est attribuée la note B et la structure financière de la tranche dont le niveau de subordination et l'épaisseur entraînent un risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2009, cet investissement a été déclassé et comptabilisé en « douteux et compromis ». Une provision affectant le coût du risque de 4,8 M€ a été également passée.

Cession des titres CIT Group

Le groupe détenait 5 M€ de dette obligataire émise par CIT Group, l'une des plus anciennes et importantes sociétés financières indépendantes des Etats Unis. La crise de liquidité survenue en 2008 a fortement impacté ses fondamentaux économiques et la valeur de sa dette n'a cessé de se dégrader tout au long de l'année 2009.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé ses titres peu de temps avant la mise sous mesure de protection de la loi des faillites (Chapitre 11) de CIT Group, le 1^{er} novembre 2009.

Une perte de 1,9 M€ a été constatée et impacte le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (DALV) »

Cession des titres Lehman

Au 15 septembre 2008, date de la mise sous le régime de la loi américaine des faillites de Lehman Brothers, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie possédait 15 M€ d'exposition directe sur celui-ci, au travers d'obligations et de garanties financières données à des tiers.

Les titres détenus à l'origine, et ceux rachetés en vertu de l'application des garanties données ont été enregistrés

au 31 décembre 2008, en portefeuille « douteux et compromis » et provisionnés à hauteur de 90 %.

Durant le premier trimestre 2009, le groupe a cédé ses titres. La provision affectant le coût de risque et s'élevant à 13,47 M€ a été reprise et une perte de 13,15 M€ a été constatée au niveau des comptes de marge financière.

Saphir Antara

En 2006, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a investi 7 M€ sur un EMTN indexé sur la performance d'un panier I-Traxx, arrangé par Lehman Brothers. Cet investissement est comptabilisé en Juste Valeur.

Depuis le défaut de ce dernier en septembre 2008, le Trustee du Special Purpose Vehicle de droit irlandais sur lequel l'investissement reposait, tente de procéder à la liquidation de la structure.

Au 31 décembre 2008, l'investissement était valorisé à 30 %.

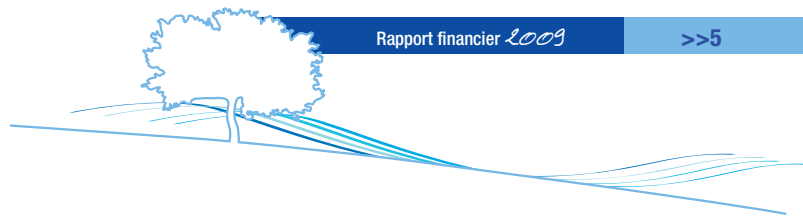
Courant 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a mandaté un cabinet d'avocats afin de l'assister dans la procédure de recouvrement et a constaté la difficulté qui était la sienne à faire valoir ses droits et la probabilité forte de ne pas recouvrer la somme investie.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a donc, à titre conservatoire, estimé la valorisation de l'EMTN à 0 % entraînant un impact sur le résultat de -2,1 M€.

Annulation des titres Sedna

SEDNA, un « Special Investment Vehicle » géré par Citi Ais, a été fortement impacté par la crise de liquidité du dernier trimestre 2007. Ne pouvant se refinancer sur les marchés financiers et dans l'impossibilité de faire face à ses échéances, SEDNA a été dans l'obligation de céder rapidement ses actifs dans de mauvaises conditions. Les pertes liées aux cessions ont affecté les parts juniors de la structure.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, investisseur sur les parts les plus juniors, a provisionné à la clôture de l'exercice 2007 l'intégralité de son investissement, soit 3 millions d'euros.



En novembre 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a accepté la proposition de Citi Ais d'annuler les titres après la vente des derniers actifs confirmant la perte totale des investisseurs des parts les plus juniors.

Le traitement comptable de l'annulation a généré :

- Une perte de 3 M€ impactant le compte « Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV »,
- Une reprise de la provision du même montant comptabilisée en 2007 au niveau du coût du risque.
- Cette annulation est donc sans impact sur le résultat d'exploitation 2009.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

Transmission Universelle de patrimoine de l'entité CLOE

Conformément à la décision du 21 février 2009 du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (CFCMMABN), la SAS CLOE a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la CFCMMABN.

La SAS CLOE, détenue à 100 % par la CFCMMABN depuis le 30 avril 2008, était déclarée au 31 décembre 2008, comme Unité Fille Intégrée Globalement à 100 %. Au 31 décembre 2009, elle est déclarée comme Unité Fille Sortante.

Cette Transmission Universelle de Patrimoine n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés, tant au niveau du résultat que des capitaux propres.

Modifications des actions ACM

Le 25 septembre 2009, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2009, portant création de parts d'actions d'actionnaires non coopérateurs avec droit de vote (PAANC), a décidé l'émission de 15 M€ d'AANC souscrite par ACM VIE SAM et autorisé le remboursement de 15 M€ d'actions à intérêt prioritaire par ACM VIE SAM.

À l'issue de ces opérations, le capital de la Caisse Fédérale

du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se répartit de la manière suivante :

- les Caisses Locales de Crédit Mutuel détiennent 160 millions d'euros d'actions avec droit de vote,
- chaque administrateur, personne physique, détient une action avec droit de vote,
- les ACM VIE SAM détiennent 15 millions d'euros d'actions d'actionnaires non coopérateurs avec droit de vote et 43,75 millions d'euros d'actions à intérêt prioritaire sans droit de vote.

ÉVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

■ L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

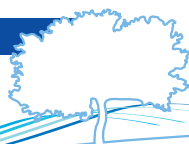
L'année 2009 se caractérise par la forte baisse des taux courts et des taux réglementés sur livrets. L'impact de cette baisse a été important sur la structure de la collecte de l'épargne bancaire. Les efforts commerciaux, portés sur l'épargne longue, se sont traduits par un accroissement du total des dépôts nets de la capitalisation des intérêts.

La production de crédits réalisée en 2009 a poursuivi l'inflexion initiée en 2008, après l'exercice record de 2007. Ce constat global mérite d'être nuancé selon la nature des concours accordés.

L'épargne

Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 144 M€, soit une progression de 2,4 %. Corrigé de l'impact de la capitalisation des intérêts annuels, la progression est de 50 M€. Les principales variations d'encours se décomposent comme suit :

	Variation en M€	Variation % total
Livrets	-55	-2.1%
Epargne logement	2	0.2%
Epargne à Terme	85	6.5%
Comptes de chèques	112	10.5%
Ensemble	144	2.4%



L'évolution positive de l'épargne à terme (+85 M€) est associée au succès de la commercialisation de comptes à terme pluriannuels (gamme TONIC), et la décollecte sur les livrets centralisés (LDD, LEP, livret bleu et jeune – 108 M€) est compensée pour moitié par la progression des livrets ordinaires (+53 M€), dont la prime de fidélité double la rémunération offerte au client.

L'épargne financière progresse de +11,9 %, soit une variation de 67,1 M€, sur l'ensemble des supports commercialisés. Les parts B enregistrent une collecte nette de 60,1 M€.

L'épargne assurance avec 146,8 M€ de production a retrouvé une dynamique comparable aux années antérieures à 2008 où la crise financière n'avait permis que le placement de 67 M€.

Les crédits

La production globale 2009 atteint 1 514 M€ contre 1 654 M€ sur l'exercice précédent :

- La production de crédits à la consommation reste relativement stable à 252 M€.
- Les prêts à l'habitat reculent de 134 M€ à 729 M€ dans un environnement particulièrement difficile au premier trimestre 2009.
- La production de crédits aux professionnels se stabilise à 457 M€, dont 151 M€ de concours à l'agriculture.
- La production de crédits aux collectivités territoriales et associations est en légère baisse à 42,8 M€.

En Millions €	Variation			
	Production	Production N-1	Encours	Variation encours N-1
Crédits à la consommation	252	-1.6%	483	-0.7%
Crédits à l'habitat	729	-14.0%	4 195	+6.8%
Crédits aux professionnels	457	0.0%	1 684	+10.6%
<i>dont à l'agriculture</i>	151	+3.0%	75	+2.6%
Crédits aux collectivités locales et associations	43	-13.0%	253	+6.0%

L'encours global net des douteux progresse de 5,8 % à 6,915 M€.

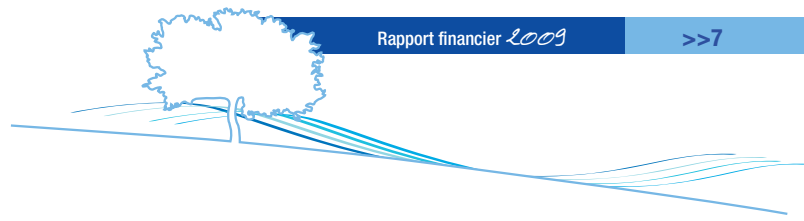


Assurance iard

Le portefeuille du groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre 384 777 contrats à fin décembre 2009 contre 380 067 un an auparavant, soit une progression de +1,24 %. Le taux de résiliation est stable, et le montant des primes encaissées progresse de +1.6 % sur la même période.



ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



ANALYSE DU BILAN

En Millions €	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	142	136	7	5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22	81	-59	-73%
Instruments dérivés de couverture	40	43	-3	-7%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 146	1 027	120	12%
Prêts et Créances sur établissements de crédit	2 090	2 312	-222	-10%
Prêts et Créances sur la clientèle	6 955	6 559	396	6%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	478	663	-186	-28%
Compte de régularisation	250	246	4	2%
Immobilisations	53	54	-1	-2%
Total Actif	11 177	11 121	56	1%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	8	-6	-75%
Instruments dérivés de couverture	79	69	9	13%
Dettes envers les établissements de crédit	667	831	-164	-20%
Dettes envers la clientèle	6 234	5 987	246	4%
Dettes représentées par un titre	2 502	2 640	-139	-5%
Comptes de régularisation	170	167	3	2%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	30	-30	-100%
Provisions pour risques et charges	41	47	-6	-13%
Capitaux propres	1 483	1 341	142	11%
Total Passif	11 177	11 121	56	1%

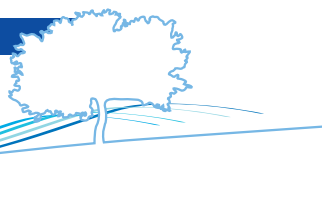
La progression de +0,4 % du bilan traduit une faible évolution globale et masque de significatives variations selon les périmètres d'activité.

A l'actif, les crédits à la clientèle progressent de plus de 6 % à près de 7 Milliards d'euros d'encours, signe fort de la poursuite de l'activité du réseau au service des acteurs de notre territoire. Dans le même temps, le groupe a réduit son activité d'investissement pour compte propre. L'encours des actifs détenus jusqu'à l'échéance se réduit de -186 M€, principalement par l'effet de l'amortissement pour -215 M€, les cessions des titres CIT Group et Lehman Brothers pour -14,6 M€, et seulement 43,5 M€ d'acquisitions nouvelles. L'encours des actifs financiers à la juste valeur par résultats se contracte de -59 M€ par le remboursement d'une part de 56,2 M€ de titres, et la baisse de la juste valeur de -2,8 M€, dont -2,1 M€ de l'EMTN Saphir Antara (cf. § événements significatifs). Le poste des actifs financiers disponibles à la vente progresse de 120 M€, à hauteur de 56 M€ d'acquisitions nettes de cessions et de 64 M€ de progression de la valeur de marché ayant un impact par capitaux propres.

Les Prêts et Créances sur établissements de crédit reculent de -222 M€. Cette réduction s'explique en grande partie par la décollecte de l'épargne centralisée et la baisse des emplois à vue constitués fin 2008 lors de la crise financière.

Au passif, les dettes envers la clientèle progressent de +246 M€, essentiellement par la collecte d'épargne à terme et de livrets non centralisés. Les financements auprès des marchés financiers ont été réduits en 2009, à hauteur de -139 M€ pour les dettes représentées par un titre, et de -164 M€ pour les financements interbancaires. La ligne Provisions techniques des contrats d'assurance passe à 0, soit une variation de -30 M€. Cette variation se justifie par le transfert de cette Provision de la filiale de réassurance du groupe vers celle des Assurances du Crédit Mutuel lors de la cession de l'activité.

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante : à l'actif, sont enregistrés d'une part, des titres en juste valeur sur option et d'autre part, les justes valeurs des positions sur dérivés.



Le passif ne comprend que des positions « passifs » sur dérivés.

L'analyse détaillée par stratégies de ces postes est la suivante :

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie investit dans des obligations à taux fixe « assets swappés » comptabilisées à la juste valeur par résultat, au même titre que le swap de couverture, limitant ainsi l'impact de toute variation de marché sur le résultat. Compte tenu de la réduction de l'activité d'investissement pour compte propre, ce poste se contracte :

En Millions €	2009	2008	Variation Montant	%
Obligations				
assets swappés en JVRO	14	22	-8	-38%
EMTN en JVRO	4	51	-47	-93%
Swaps de couverture obligations	-1	-5	4	-73%
	<i>Actif</i>	1	2	
	<i>Passif</i>	-2	-7	
Portefeuille de Caps	4	5	-1	-20%
	<i>Actif</i>	4	5	
	<i>Passif</i>	0	0	
JVR Actifs	22	80	-58	-73%
JVR Passifs	-2	-7	5	-70%

Le poste EMTN en JVRO est impacté par le remboursement partiel affectant un titre structuré pour 46 M€ et par la variation de valeur de 2,1 M€ du titre Saphir-Antara (cf. § événements significatifs).

Par ailleurs, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie réalise des opérations de « caps » afin de couvrir, d'une part, ses portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés, et d'autre part, son risque de transformation. Au 31 décembre 2009, compte tenu de la situation exceptionnelle de la courbe des taux, la démonstration de l'efficacité de la couverture n'a pu être démontrée. Ces caps ont donc été comptabilisés en juste valeur.

Les postes « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif, enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan.

En l'occurrence, les emprunteurs swaps taux fixe sont affectés à une partie du portefeuille de crédits à la clientèle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et les swaps prêteurs inflation (assimilation à un taux fixe en gestion de bilan) sont affectés à une partie des positions livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste dettes représentées par un titre. Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions considérées. Les tests de contrôle d'efficacité de couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2009, l'évolution des postes est la suivante :

En Millions €	2009	2008	Variation Montant	%
Swaps/titres émis	34	26	8	31%
Swaps/titres acquis	-3	0	-3	ND
Swaps clientèle et Inflation	-70	-52	-18	35%
Position nette actif/passif	-39	-26	-13	50%

Les positions sur titres émis sont prêteuses taux fixe. Elles connaissent une forte amélioration avec la baisse des taux. A l'inverse, les positions sur clientèle sont emprunteuses du taux fixe et suivent une évolution opposée. Une ligne supplémentaire fait apparaître les encours sur instruments de couverture adossés à des titres acquis classés en « disponibles à la vente ».

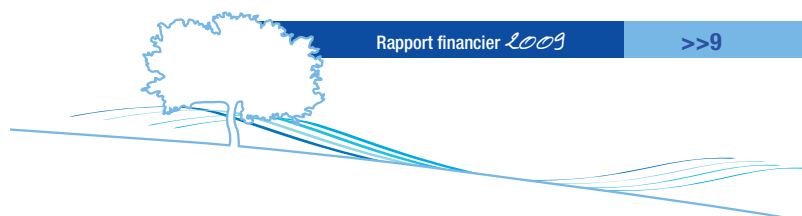
Le poste « Actifs financiers disponibles à la vente » se détaille de la façon suivante :

En Millions €	2009	2008	Variation Montant	%
Titres de Placement	394	297	97	33%
Participations	6	10	-4	-39%
Parts dans les entreprises liées	746	719	27	4%
Total Actifs Disponibles	1 146	1 027	120	12%

Le portefeuille d'actifs disponibles à la vente est constitué pour l'essentiel de parts d'OPCVM et d'obligations.

Le tableau des variations se décompose comme suit :

En Millions €	2008	Dépréciations durables	Acquisitions	Cessions	Variations Juste Valeur	2009
Titres						
de Placement	297	11	175	-109	20	394
Participations	10	0	1	-4	-1	6
Parts dans les entreprises liées	719	0	9	0	18	746



Les acquisitions dans les entreprises liées concernent une souscription au capital du groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour 8,7 M€ et du CIC pour 0,25 M€.

La variation de juste valeur se détaille comme suit :

GACM SA	-6
ACM Iard	-3
BFCM	5
Euro Information	18
CIC	3
Autres	-0.2
Total Variation	17

Pour les sociétés non cotées, les évaluations sont fournies par l'entité qui dispose du contrôle.

Les actifs détenus jusqu'à échéance, représentent les titres détenus dans le cadre de l'activité autonome de crédit du groupe. A 478 M€, ils sont en diminution de 186 M€ par rapport à 2008. Ce repli reflète la volonté du groupe de limiter au cours de l'exercice ses activités d'investissement pour compte propre.

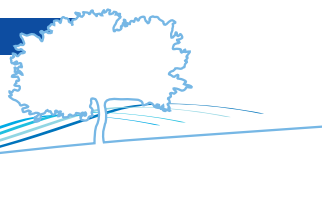
Enfin, la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

En Millions €	31/12/2008	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de Capital	Variation de Juste Valeur	Recyclage	Résultat	31/12/2009
Réserves consolidées	576.7	6.5	-6.4						576.8
Report à nouveau	0.0	0.5							0.5
Primes d'émission	9.5								9.5
Gains ou Pertes Latents	473.3					34.2	-1.2		506.4
Capital	274.1			82.1	-21.5				334.8
Résultat	6.9	-6.9						54.6	54.6
Total Situation Nette	1 340.6	0.1	-6.4	82.1	-21.5	34.2	-1.2	54.6	1 482.6

Sur l'exercice 2009, la situation nette du groupe progresse de +141,8 M€, principalement sous l'effet de l'augmentation nette du capital du groupe pour 60,7 M€, l'amélioration de la juste valeur de ses actifs financiers à hauteur de 34,2 M€ et le résultat de 54,6 M€.

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En Millions €	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	131	125	6	5%
Commissions Nettes	93	84	9	11%
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	4	-16	20	-123%
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	-7	14	-21	-148%
Résultat des autres activités	1	-6	6	-110%
PRODUIT NET BANCAIRE	221	200	21	10%
Charges Générales d'exploitation	-158	-148	-10	7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	63	52	11	21%
Coût du Risque	-8	-31	23	-75%
RESULTAT D'EXPLOITATION	56	21	34	161%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-1	1	-97%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	56	20	36	176%
Impôt sur le résultat	-1	-13	12	-91%
RÉSULTAT NET TOTAL IFRS	55	7	48	684%
Résultat consolidé – Minoritaires	0	0	0	ND
RESULTAT NET	55	7	48	685%



A 221 M€, le produit net bancaire progresse de 21 M€ en 2009 :

- La marge d'intérêts progresse de + 6 M€,
- Les commissions nettes sont en hausse de 9 M€
- Le résultat des portefeuilles comptabilisés en juste valeur augmente de +4 M€. Ce montant inclut la dépréciation de -2,1 M€ de l'EMTN Saphir (cf. événements significatifs). Le résultat sur les titres disponibles à la vente recule de -7 M€, dont les pertes de cessions sur les lignes Lehman, sur un GIE de crédit bail et sur l'annulation des titres Sedna.
- L'impact des autres activités sur le résultat est légèrement positif à +1 M€. L'exercice antérieur incorporait les produits et charges des activités de réassurance qui ont été transférées dès le 1er janvier 2009 ce qui explique une plus faible part contributive de ce poste au résultat.

Les charges générales d'exploitation progressent de 7 % à -158 M€.

Le coefficient d'exploitation du groupe s'établit à 71,5 % contre 74 % l'année précédente.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de 21 % à 63 M€ contre 52 M€ sur l'exercice précédent.

Le coût du risque est maîtrisé à -7,6 M€ et se décompose ainsi :

En Millions €			Variation	
	déc-09	déc-08	montant	%
Provisions sur base individuelle	-16.2	-5.8	-10.3	64%
Actualisation des provisions	-2.3	-1.2	-1.1	46%
Provisions sur base collective	-0.8	-1.0	0.3	-34%
Provisions sur titres de créances douteuses	11.7	-22.7	34.4	295%
Total risques	-7.6	-30.8	23.2	-308%

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant les clients en défaut dans le dispositif de notation interne du groupe CM-CIC) est dotée à hauteur de 0,8 M€. Les impacts des reprises nettes de provisions appliquées aux titres (voir § sur les événements significatifs) s'élèvent à +11,7M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt de -1 M€, le résultat net IFRS 2009 ressort à 55 M€ contre 7 M€ en 2008.

■ RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES 5 EXERCICES PRÉCÉDENTS

En Milliers €

2004	2005	2006	2007	2008
28 661	64 249	58 318	60 388	6 969

Le résultat 2004 est présenté en consolidation normes françaises, le résultat 2005 est retraité en normes IFRS. Les normes IFRS s'appliquent à compter de l'exercice 2006.

■ CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du groupe de la façon suivante :

En Millions €	2009	2008	%
Groupe bancaire	53.6	6.4	738%
Volney Développement	-0.1	-0.1	-2%
Socréal	0.9	-1.7	-154%
Acman	0.2	0.2	16%
TOTAL	54.6	6.9	688%

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par Intégration Globale.

■ CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

FONDS PROPRES ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit par le fait que, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances, en l'occurrence SOCREAL, est éliminée des fonds propres de base.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En Millions €	Bâle I		Bâle II	
	2009	2008	2009	2008
Fonds propres de base (Tiers one)	968	859	968	859
Fonds propres complémentaires	235	225	239	225
Déduction des participations Ets Crédits	-199	-187	-210	-198
Risques pondérés	6 637	6 441	5 210	5 794
Ratio global	15,13%	13,94 %	19,13%	15,27 %
Ratio Tiers One	13,08%	11,88 %	16,47%	13,10 %

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

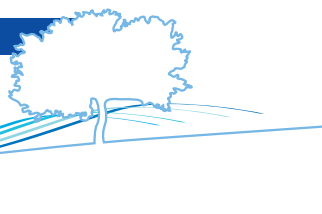
La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de Comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel du Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires.



Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation⁽¹⁾ des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Aux vues des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit

ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

Arriérés de paiement (en K€)	31.12.2009				Total
	< 3 mois	> 3 mois > 6 mois	< 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	134 150	1 188	0	0	135 338
Administrations centrales	100	0	0	0	100
Institutions non établissements crédits	11 043	0	0	0	11 043
Grandes entreprises	10 171	0	0	0	10 171
Clientèle de détail	112 836	1 188	0	0	114 024

⁽¹⁾ Les notes des contreparties sont révisées semestriellement.

RELEVÉS DE LA RÉPARTITION GLOBALE DES ENGAGEMENTS PAR CONTREPARTIE

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers Comités et lors des Conseils d'Administration.

rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

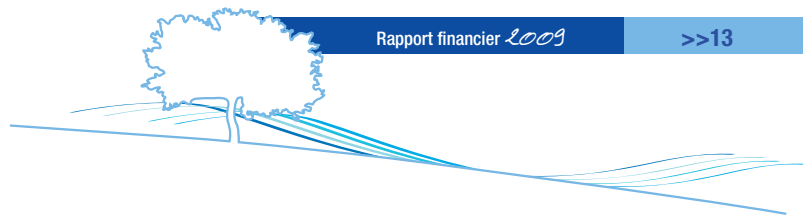
Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E-- pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale, est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA GESTION DU RISQUE

Un système de cotation national déployé par tous les Groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de



TRAITEMENT DES ENCOURS DE LA BANQUE DE DÉTAIL

Un traitement des dossiers non centralisé

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection générale, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de

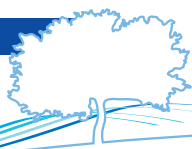
respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de Comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition (en K€)	31.12.2009	31.12.2008
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 090 133	2 312 428
Clientèle	6 981 442	6 590 913
Exposition brute	9 071 575	8 903 341
Dépréciations	-81 368	-70 199
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-81 368	-70 199
Exposition nette	8 990 207	8 833 142
	31.12.2009	31.12.2008
	en %	en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	76,6%	61,2%
Entreprises	14,0%	27,7%
Grandes entreprises	6,1%	7,8%
Financements spécialisés	0,0%	0,0%
Autres	3,3%	3,3%
	31.12.2009	31.12.2008
	en %	en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	100,0%	100,0%
Europe hors France	0,0%	0,0%
Autres pays	0,0%	0,0%
	31.12.2009	31.12.2008
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	140 498	108 833
Provisions pour dépréciation individuelle	-74 046	-63 636
Provision collective des créances	-7 322	-6 563
Taux de couverture global	57,9%	64,5%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	52,7%	58,5%



TRAITEMENT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 2 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille Autonome de Crédit génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

LE PORTEFEUILLE AUTONOME DE CRÉDIT (PAC) :

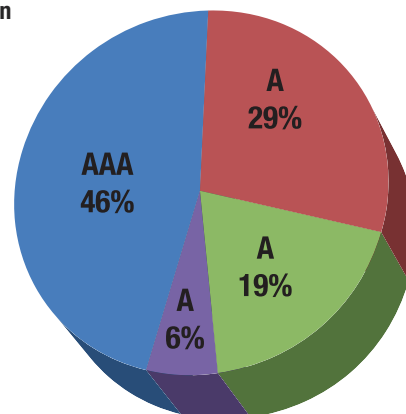
Au cours de l'exercice 2009, le PAC a vu son encours baissé de 300 M€ pour atteindre 1 000 M€. Il se décompose en 3 portefeuilles, un premier « Investment Grade » dont l'encours représente 700 M€, un second de Titres Subordonnés Bancaires de 161 M€ et un dernier de 180 M€ de risque souverain européen.

Il est investi à hauteur de 85 % sur du risque européen et 8 % sur du risque US.

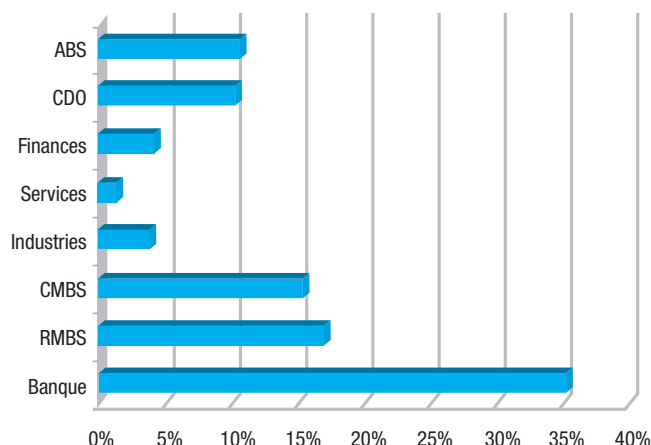
Il affiche un risque modéré de crédit avec 75 % du portefeuille possédant une notation au moins égal à AA.

Les investissements en 2009 ont été considérablement réduits (80 M€) par rapport aux exercices précédents et effectués sur des actifs de très bonne qualité (40 M€ notés AAA).

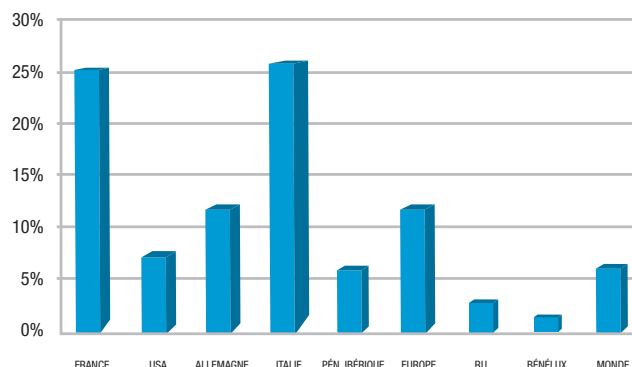
Répartition par notation

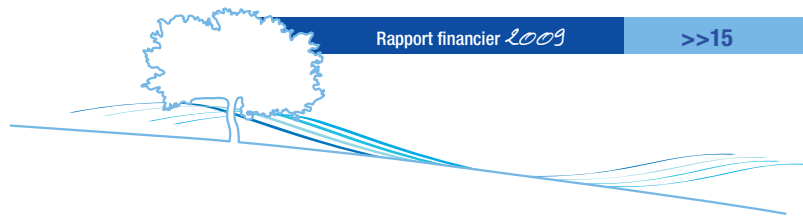


Répartition Sectorielle



Répartition Géographique





Le portefeuille « Investment Grade » est comptabilisé en actif détenu jusqu'à l'échéance, à l'exception des titres « asset swappé » détenus en actif financier disponible à la vente.

Le portefeuille de TSR est issu de la sortie des SIV Dorada et Zela. Ce portefeuille de TSR à vocation extinctive, est comptabilisé en actif financier disponible à la vente.

Le portefeuille risque souverain est constitué exclusivement de dérivés de crédit.

Le portefeuille ne supporte pas de risque de taux.

Les participations détenues font l'objet d'allocations de fonds propres spécifiques calculées en fonction des méthodologies d'évaluation de risques contenues dans la réglementation Bâle II.

Le calcul de la consommation de fonds propres économiques se fonde sur la stricte approche Bâle II. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a obtenu l'autorisation d'utiliser pour l'arrêté au 31 décembre 2008, son approche notation interne, fondation pour les calculs des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille banques. L'approche standard a été retenue pour le reste des risques sur lesquels la banque est exposée. L'allocation de fonds propres de ce portefeuille est dimensionnée de façon à ce que ce dernier respecte l'exigence réglementaire Bâle II dans le cas où l'intégralité des lignes qui le compose ferait l'objet d'une dégradation généralisée d'une note.

La limite fait l'objet d'un suivi mensuel, sachant que les éventuelles pertes qui seraient effectivement constatées sur l'activité viennent en diminution des fonds propres alloués.

Afin de conserver la logique de détention jusqu'au terme, les titres subordonnés bancaires repris des SIV Dorada et Zela comptabilisés en portefeuille de placement, ont été exclus du dispositif de gestion du Portefeuille Autonome de Crédit. Ils font l'objet d'un dispositif de suivi en risque spécifique et d'une allocation de fonds propres dédiés. En effet, ils ont vocation à être cédés dès que les marchés seront revenus sur des niveaux plus conformes à la valeur fondamentale de ces titres.

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe CM-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

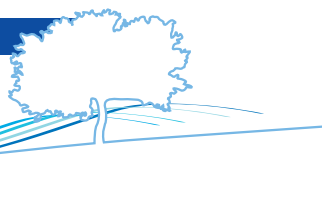
- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanés et dynamiques permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Au sein du groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- 1- un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Ces programmes bénéficient d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.



3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un montant de créances sur la clientèle de 354 M€ et un encours de titres de 392 M€ éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2009.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des opérations de couvertures.

- Le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

-La marge transformée regroupant :

• à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;

• au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

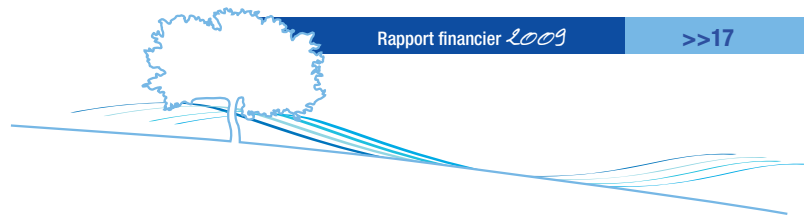
Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- Les marges dégagées sur le portefeuille d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit
- La liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2009 s'élevait à 2 975 M€, en baisse de 240 M€ par rapport au 31 décembre 2008. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé. Au 31 décembre

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité (Milliers €) 31.12.2009

	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 ans
Maturités résiduelles contractuelles			
Actif			
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	232	12	14
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	9 157	68	92
Actifs fin. disponibles à la vente (sans analyse et par part.)	1 887	7	20 480
Actifs fin. disponibles à la vente (analyse par titre)	0	0	0
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	827 891	487 370	671 623
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 990	8 011	28 686
Autres actifs (sans analyse et par part.)	24 428	142 796	432
Autres actifs (analyse par titre)	0	0	0
Passif			
Dépôts de banques centrales	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	642	0	22
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	21 715	87	1 489
Passifs fin. évalués au coût amorti	4 951 981	909 675	683 980
<i>Dépôts d'administrations centrales</i>	1 588	0	4
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	100 495	59 267	97 734
<i>Dépôts d'institutions non éts de crédit</i>	7 407	0	0
<i>Dépôts de grandes entreprises</i>	187 533	1 077	1 354
<i>Dépôts de la clientèle de détail</i>	4 147 263	53 269	123 263
<i>Titres de dette, y compris les obligations</i>	507 695	796 062	461 625
<i>Passifs subordonnés</i>	0	0	0
Autres engagements	1 240 144	85 214	714 194



2009, ce coefficient s'élevait à 150 %, pour une norme de 100 %.

Par ailleurs, le groupe CM-CIC a arrêté à 87 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 108,6 % contre 101,6 % au 31 décembre 2008.

■ RISQUE DE TAUX

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement.

Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro-couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

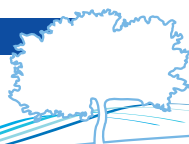
Plusieurs relations de couverture sont définies :

==> relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;

==> relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté.

> 1 an ≤ 1 an	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
0	433	3 718	0	4 409
0	0	17 311	0	17 311
2 115	8 556	19 884	0	39 872
10	40 278	191 219	126 379	380 260
0	0	0	749 887	749 887
717 858	1 666 101	4 618 152	15	8 989 010
9 616	128 164	299 109	0	477 576
8	73	0	0	167 737
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
3	1 074	233	0	1 974
0	0	0	0	0
12 088	14 053	29 231	0	78 663
515 843	1 195 285	1 123 334	34 447	9 414 545
0	25	0	0	1 617
53 521	202 888	158 419	0	672 324
0	202	0	0	7 609
7 540	45 398	7 849	442	251 193
320 789	763 213	555 746	7 006	5 970 549
133 993	183 559	401 320	26 999	2 511 253
0	0	0	0	0
126 135	316 941	41 097	40 108	2 563 833



En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinés à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisibles capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2009, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0.5% sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité de la VAN à une variation des taux de 200pb est de 8,3 % ou 83 M€.

■ RISQUE DE CHANGE

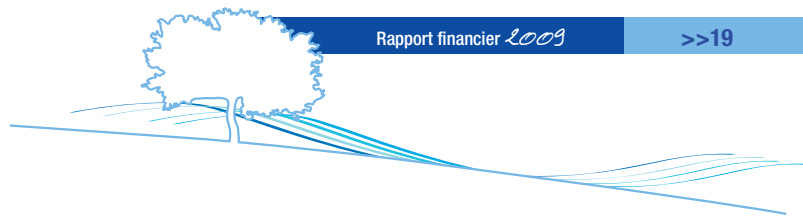
Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

■ RISQUES DE MARCHÉ

Au travers de ces activités, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles d'investissement pour compte propre peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans la Charte des Activités Financières. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Par ailleurs, ces derniers fixent annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Les investissements font l'objet d'un processus de valorisation quotidienne. Les résultats financiers et comptables sont déterminés et rapprochés mensuellement.

L'ensemble de ces informations est regroupé et publié sous la forme d'une note d'information financière mensuelle (« La Note Financière ») publiée par le Middle Office. Cette note est destinée à la Direction Générale, au secrétariat général, au département finance et comptabilité, au contrôle périodique, au contrôle permanent et au service du contrôle de gestion.



Le champ de couverture des risques s'applique, soit de façon spécifique à un portefeuille donné, soit transversalement à l'ensemble de l'activité financière.

Au 31 décembre 2009, les expositions au risque de marché étaient représentées principalement par le PAC et par le PALT (réf Traitement de l'activité autonome de crédit).

Le Portefeuille d'Allocation Long Terme (PALT)

Le PALT est principalement composé d'OPCVM ou de fonds réglementés de gestion obligataires, actions ou alternative.

Son encours a été diminué de 50 M€ à 120 M€ en 2009. Il affiche une performance absolue de 7,86 % sur l'exercice.

Son allocation est composée de risque obligataire à hauteur de 45 %, de risque action à 15 % et 40 % de risque d'arbitrage (principalement alternative).

Ce portefeuille est doté d'une limite de pertes associée à un indicateur de risque VaR (Value at Risk) qui représente la perte maximale à un horizon temporel donné selon une probabilité fixée dans un intervalle de confiance donné. Sur ce dernier critère, l'établissement a retenu le seuil de 95%, seuil jugé robuste lors de nos analyses rétrospectives qui visent à s'assurer de la fiabilité du modèle en conditions normales de marché. L'horizon temporel est fixé à 10 jours pour les actifs de taux et d'actions, et à mois pour les supports de gestion alternative dont les fréquences de valorisation suivent très souvent cette périodicité. Ce montant exprime le risque maximal de perte avec une probabilité de 95% dans le délai choisi.

Au 31.12.2009, le montant de VaR se répartit comme suit :

	VaR 10J 95 %	VaR 1 mois 95 %
Taux et actions	0,65 M€	
Gestion alternative		1,56 M€

Les investissements sont comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente et leurs variations impactent la situation nette du groupe.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2009 sont exigibles et réglées dans un délai de trente jours.

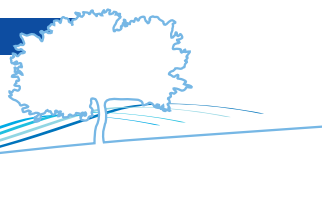
BILAN ET PERSPECTIVES

Début 2009, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'est fixé deux priorités pour assurer le maintien de son activité de financement de l'économie locale :

- gérer défensivement ses portefeuilles financiers en réduisant ses expositions,
- renforcer la sécurité de ses sources de financement.

La diminution des encours et les arbitrages réalisés dans les portefeuilles d'activité pour compte propre témoignent de la réalité de cette mise en œuvre. L'appel à l'épargne de nos sociétaires et clients, ainsi que la coopération avec le groupe national ont permis de maîtriser les besoins en ressources de marché. Parallèlement, les encours de crédit à la clientèle ont progressé de presque 6 % dans un contexte difficile.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un nouveau plan à moyen terme pour la période 2010 – 2012. Ce plan réaffirme les valeurs coopératives qui placent l'activité de la banque de détail au cœur de notre institution. La poursuite du développement du groupe au service de son territoire se poursuivra en conciliant rentabilité et maîtrise des risques, gages de pérennité. Au-delà des solides moyens financiers présentés dans ce rapport de gestion, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose des moyens techniques et humains pour relever cette ambition.



LISTE DES MANDATS

Fédération du Crédit Mutuel
de Maine-Anjou et Basse-Normandie

■ Monsieur Daniel LEROYER

Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- CREAVENIR (Association)
- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois
- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine Anjou et Basse Normandie
- Crédit Mutuel Solidaire de Maine Anjou et Basse Normandie (Association)
- SAS CLOE

Membre du Conseil de Surveillance

- CIC
- Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)

Administrateur

- SAS Volney Développement
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association)

*Représentant permanent de la
Fédération du Crédit Mutuel de*

Maine-Anjou et Basse-Normandie au CA

GIE CLOE Services

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de

Maine-Anjou et Basse-Normandie au CA

- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

■ Monsieur Eric BUYSENS

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien

■ Monsieur Jean-Luc BIGARE

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- URSSAF
- Caisse Congés Payés Bretagne

Président Directeur Général

- SA PLAFITECH

Trésorier

- Laval Développement
- Fédération BTP 53

Gérant

- SCI LORKA
- SCI LA PAIX
- SCI BAC

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal – Changé

■ Madame Noëlle CAILLET

Vice-Présidente du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

■ Monsieur Bernard FERON

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances

■ Monsieur Michel LAMBERT

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Pré en Pail et des Avaloirs

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine Anjou et Basse Normandie

■ Monsieur Jacky MICHEL

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Centre

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

■ Monsieur Jean-Luc RAVENEL

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Coulaines

■ Monsieur Daniel REGEREAU

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- CREAVENIR

- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane

Membre du Conseil de Surveillance

- Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

■ Monsieur Jean-Claude SOUAVIN

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- CREAVENIR

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne

Président du Conseil de Surveillance

- Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

■ Monsieur Michel ANGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

■ Monsieur Bernard AUBRY

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou

■ Monsieur Roger AURY

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel d'Argentan

Associé

- AURY Fermetures

■ Monsieur Stéphane BIGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

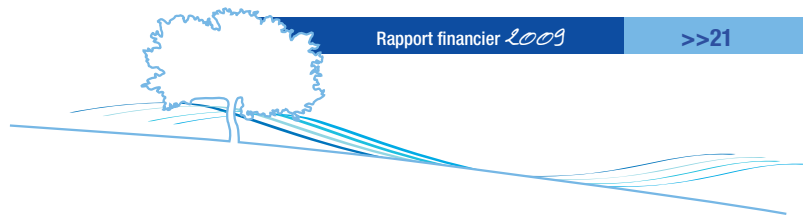
- Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

■ Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Président

- ACOME XINTAI (Chine)

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouet



Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- ACOME
- ACOME WUHAN (Chine)
- ACOME SRL ITALIA (Italie)
- ACOME IBERICA (Espagne)
- URSCOP
- VOLNEY DEVELOPPEMENT

■ Madame Ghislaine COUALLIER

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Vice-Présidente du Conseil d'Administration*
- Caisse de Crédit Mutuel de Le Lude Luché Pringé

■ Monsieur Jean-Yves DROTS

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel de Granville

■ Monsieur Jean-Pierre GAUME

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais
- Association Inter Bio Pays de la Loire
- Association BRIO

Autres

- Sapronat
- Earl des Nizières
- SCI du Biopôle du Bocage

■ Monsieur Alain LEMEE

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale

Gérant

- SARL MIC

■ Monsieur Guy MAZERES

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Trésorier

- Société des Courses de Valognes

■ Monsieur Jean-Claude MIGNOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Les Pieux

■ Monsieur Jacques PASQUIER

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- BAYESIA
- ALL-4-TECH
- TOPA
- HAPTION
- LOC'AAIR
- Symbiose 53
- Mayenne Initiative

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Avesnières

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Membre du Conseil de Surveillance

- Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)

■ Monsieur Pascal PRIEUR

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel d'Allonnes

Gérant

- SCI SARMELI

■ Monsieur René REMOND

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

■ Monsieur Jean-Luc RONDEAU

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé le Guillaume

■ Monsieur Michel ROUSSEAU

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- ACADEA

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de la Flèche

Trésorier

- OGEC Notre Dame

■ Monsieur Bernard SEROT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

■ Monsieur Nicolas VICTOR

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix

Gérant

- SARL B.A.A.C

Secrétaire

- Syndicat des Architectes de la Mayenne

■ Madame Aude BESTIN

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

■ Monsieur Daniel LANDELLE

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

■ Madame Ginette MAHMOUDI

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

■ Monsieur Hubert THOREAU

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice Président

- SCL 53

Trésorier

- Laval Mayenne Technopole

■ Comité d'entreprise

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie



COMPTES CONSOLIDÉS

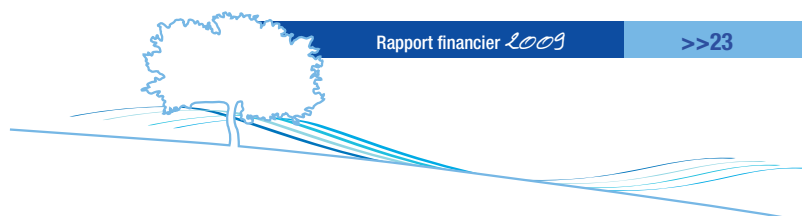
IFRS



CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

*Siège social : 43, boulevard Volney,
53083 Laval Cedex 9.*

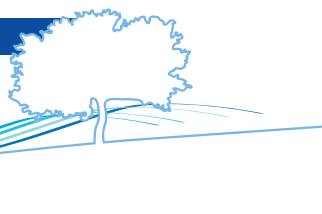
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009



En Milliers €

Actif	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, Banques centrales, CCP	1a	142 382	135 626
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2a,2c,4	21 720	80 637
Instruments dérivés de couverture	2c,3a,4	39 872	43 009
Actifs financiers disponibles à la vente	2c,5a, 5b	1 146 487	1 026 601
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1a	2 090 133	2 312 428
Prêts et créances sur la clientèle	6a	6 900 074	6 520 714
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	55 181	38 724
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	477 576	663 321
Actifs d'impôts courants	9a	68 856	76 273
Actifs d'impôts différés	9b	13 336	3 819
Compte de régularisation et actifs divers	10a	167 945	165 570
Immeubles de placement	12	484	277
Immobilisations corporelles	13a	52 630	53 866
Immobilisations incorporelle	13b	7	28
Total de l'actif		11 176 683	11 120 893

Passif	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2b,2c,4	1 974	7 882
Instruments dérivés de couverture	2c,3a,4	78 663	69 383
Dettes envers les établissements de crédit	1b	666 698	830 550
Dettes envers la clientèle	6b	6 233 666	5 987 260
Dettes représentées par un titre	15	2 498 224	2 639 863
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	3 477	453
Passifs d'impôts courants	9a	26 049	29 167
Passifs d'impôts différés	9b	10 780	1 733
Compte de régularisation et passifs divers	10b	133 141	136 141
Provisions techniques des contrats d'assurance	16	0	30 410
Provisions pour risques et charges	17	41 445	47 380
Capitaux propres totaux		1 482 566	1 340 671
Capitaux propres part du Groupe	19a	1 482 151	1 340 263
Capital et réserves liées	19a	344 261	283 591
Réserves consolidées	19a	576 896	576 374
Gains ou pertes latents ou différés	19b	506 391	473 329
Résultat de l'exercice		54 603	6 969
Intérêts minoritaires		415	409
Total du passif		11 176 683	11 120 893



COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

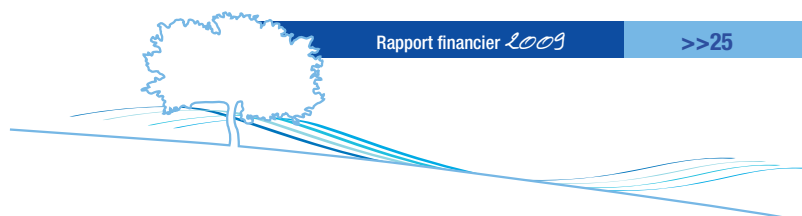
En Milliers €

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	21	425 669	540 845
Intérêts et charges assimilées	21	-294 650	-416 010
Commissions (produits)	22	108 128	99 502
Commissions (charges)	22	-15 411	-15 836
Gains ou pertes nets			
sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	3 707	-16 450
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24	-6 739	13 920
Produits des autres activités	25	2 629	24 167
Charges des autres activités	25	-2 056	-29 802
Produit net bancaire IFRS		221 277	200 336
Charges générales d'exploitation	26a,26b	-151 105	-141 493
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des			
Immobilisations corporelles et incorporelles	26c	-6 760	-6 645
Résultat brut d'exploitation IFRS		63 412	52 198
Coût du risque	27	-7 557	-30 802
Résultat d'exploitation IFRS		55 855	21 396
Gains ou pertes sur autres actifs	28	-33	-443
Variations de valeur des écarts d'acquisition	29	0	-699
Résultat avant impôt IFRS		55 822	20 254
Impôts sur les bénéfices	30	-1 229	-13 295
Résultat net		54 593	6 959
Intérêts minoritaires		-10	-10
Résultat net		54 603	6 969

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net		54 593	6 959
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		33 078	-34 582
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31, 32	33 078	-34 582
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		87 671	-27 623
Dont part du Groupe		87 665	-27 637
Dont part des intérêts minoritaires		6	14

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE



En Milliers €

	31.12.09	31.12.08
Résultat net	54 593	6 959
Impôt	1 229	13 295
Résultat avant impôt	55 822	20 254
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 632	6 472
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	115	170
+/- Dotations nettes aux provisions	-33 682	48 551
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	3 885	462
+/- Autres mouvements	31 903	66 485
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	8 853	122 140
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-83 649	-565 608
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-146 309	-71 830
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-167 535	843 952
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-19 206	-15 302
- impôts versés	-16 602	-32 654
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-433 301	158 558
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-368 626	300 952
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (a)	167 818	-44 108
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-248	32
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 523	-8 469
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	162 047	-52 545
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	54 223	20 355
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (b)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	54 223	20 355
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-152 356	268 762
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-368 626	300 952
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	162 047	-52 545
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	54 223	20 355
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	453 788	185 026
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	135 455	120 918
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	318 333	64 108
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	301 432	453 788
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	142 305	135 455
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	159 127	318 33
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-152 356	268 762

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Milliers €

	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actifs DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2007	246 861	9 495	517 345	507 935	60 388	1 342 024	3
Affectation du résultat (N-1)			60 388		-60 388	0	
Variation du capital de la mère	27 235					27 235	
Distribution de la mère			-6 880			-6 880	
Correction de situation nette			5 521	177 871		183 392	392
Variation PM/MV actifs DALV				-212 477		-212 477	24
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					6 969	6 969	-10
Situation nette 31/12/2008	274 096	9 495	576 374	473 329	6 969	1 340 263	409
Affectation du résultat (N-1)			6 969		-6 969	0	
Variation du capital de la mère	60 670					60 670	
Distribution de la mère			-6 447			-6 447	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actifs DALV				33 062		33 062	16
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					54 603	54 603	-10
Situation nette 31/12/2009	334 766	9 495	576 896	506 391	54 603	1 482 151	415

(1) DALV: disponible à la vente

(2) Les réserves, au 31 décembre 2009, se décomposent en :

- réserve légale	10 428
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserve facultative	388 926
- réserves consolidées	97 917
- report à nouveau	20 344
	<hr/>
	576 896

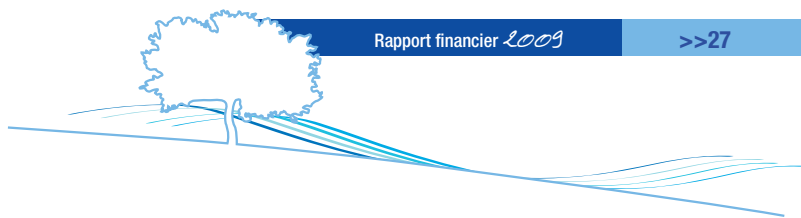
Rémunération du capital :

Il sera proposé une rémunération globale de:

- 1 175 K€ au titre des parts d'actionnaires non coopérateurs et parts à intérêt prioritaire.

- 7 786 K€ au titre des parts B

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tel.



■ PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie établit ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. En effet, il fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS.

Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

C'est donc en toute logique, que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels depuis le 1^{er} janvier 2006.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil national de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

■ ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2009 du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS POUR COMPTE PROPRE

Dans le cadre de ses activités d'investissement pour compte propre, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère un portefeuille de crédits, dont une partie des expositions a été impactée par la crise financière qui a pris naissance au second semestre 2007 :

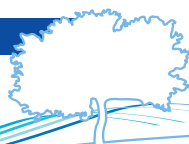
Résiliation de Credit Default Swaps liés à du risque souverain européen.

Début 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de réduire son exposition et a résilié par anticipation certain de ces investissements liés aux risques souverains les plus exposés. En effet, les fondamentaux économiques et l'équilibre budgétaire de certains états européens ont été fragilisés, d'une part, par le sauvetage des banques suite au défaut de Lehman Brothers, et par les soutiens accordés à l'économie réelle d'autre part.

Une perte de 5,7 M€ a alors été constatée au niveau du compte "Intérêts et charges assimilées - Opérations avec des établissements de crédit".

Déclassement des titres Fleet Street 3 (Encours 9,6 M€).

Suite à la dégradation de la note de Fleet Street Finance 3 (CMBS) de AA à BB, le 02 octobre 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a considéré supporter un risque important de non recouvrement de son investissement. L'agence de notation Fitch a particulièrement sanctionné la faible diversification du



portefeuille (90 % des ensembles immobiliers sont situés en Allemagne, et le prêt le plus important représente près de 50 % de la structure), la qualité moyenne des immeubles auxquels est attribuée la note B et la structure financière de la tranche dont le niveau de subordination et l'épaisseur entraînent un risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2009, cet investissement a été déclassé et comptabilisé en « douteux et compromis ». Une provision affectant le coût du risque de 4,8 M€ a été également passée.

Cession des titres CIT Group

Le groupe détenait 5 M€ de dette obligataire émise par CIT Group, l'une des plus anciennes et importantes sociétés financières indépendantes des Etats Unis. La crise de liquidité survenue en 2008 a fortement impacté ses fondamentaux économiques et la valeur de sa dette n'a cessé de se dégrader tout au long de l'année 2009.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé ses titres peu de temps avant la mise sous mesure de protection de la loi des faillites (Chapitre 11) de CIT Group, le 1^{er} novembre 2009.

Une perte de 1,9 M€ a été constatée et impacte le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (DALV) »

Cession des titres Lehman

Au 15 septembre 2008, date de la mise sous le régime de la loi américaine des faillites de Lehman Brothers, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie possédait 15 M€ d'exposition directe sur celui-ci, au travers d'obligations et de garanties financières données à des tiers.

Les titres détenus à l'origine, et ceux rachetés en vertu de l'application des garanties données ont été enregistrés au 31 décembre 2008, en portefeuille « douteux et compromis » et provisionnés à hauteur de 90 %.

Durant le premier trimestre 2009, le groupe a cédé ses titres. La provision affectant le coût de risque et s'élevant à 13,47 M€ a été reprise et une perte de 13,15 M€ a été constatée au niveau des comptes de marge financière.

Saphir Antara

En 2006, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a investi 7 M€ sur un EMTN indexé sur la performance d'un panier I-Traxx, arrangé par Lehman Brothers. Cet investissement est comptabilisé en Juste Valeur.

Depuis le défaut de ce dernier en septembre 2008, le Trustee du Special Purpose Vehicle de droit irlandais sur lequel l'investissement reposait, tente de procéder à la liquidation de la structure.

Au 31 décembre 2008, l'investissement était valorisé à 30 %.

Courant 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a mandaté un cabinet d'avocats afin de l'assister dans la procédure de recouvrement et a constaté la difficulté qui était la sienne à faire valoir ses droits et la probabilité forte de ne pas recouvrer la somme investie. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a donc, à titre conservatoire, estimé la valorisation de l'EMTN à 0 % entraînant un impact sur le résultat de -2,1 M€.

Annulation des titres Sedna

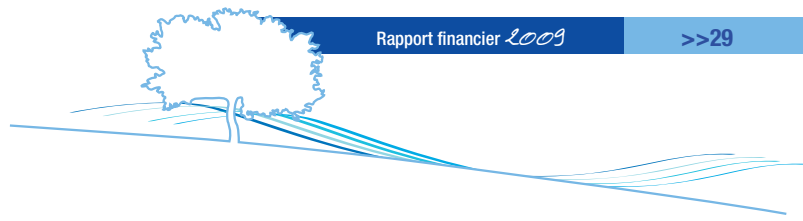
SEDNA, un « Special Investment Vehicle » géré par Citi Ais, a été fortement impacté par la crise de liquidité du dernier trimestre 2007. Ne pouvant se refinancer sur les marchés financiers et dans l'impossibilité de faire face à ses échéances, SEDNA a été dans l'obligation de céder rapidement ses actifs dans de mauvaises conditions. Les pertes liées aux cessions ont affecté les parts juniors de la structure.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, investisseur sur les parts les plus juniors, a provisionné à la clôture de l'exercice 2007 l'intégralité de son investissement, soit 3 millions d'euros.

En novembre 2009, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a accepté la proposition de Citi Ais d'annuler les titres après la vente des derniers actifs confirmant la perte totale des investisseurs des parts les plus juniors.

Le traitement comptable de l'annulation a généré :

- Une perte de 3 M€ impactant le compte « Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV »,
- Une reprise de la provision du même montant comptabilisée en 2007 au niveau du coût du risque.



- Cette annulation est donc sans impact sur le résultat d'exploitation 2009.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

Transmission Universelle de patrimoine de l'entité CLOE

Conformément à la décision du 21 février 2009 du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (CFCMMABN), la SAS CLOE a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la CFCMMABN.

La SAS CLOE, détenue à 100 % par la CFCMMABN depuis le 30 avril 2008, était déclarée au 31 décembre 2008, comme Unité Fille Intégrée Globalement à 100 %. Au 31 décembre 2009, elle est déclarée comme Unité Fille Sortante.

Cette Transmission Universelle de Patrimoine n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés, tant au niveau du résultat que des capitaux propres.

Modifications des actions ACM

Le 25 septembre 2009, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2009, portant création de parts d'actions d'actionnaires non coopérateurs avec droit de vote (PAANC), a décidé de l'émission de 15 M€ d'AANC souscrite par ACM VIE SAM et autorisé le remboursement de 15 M€ d'actions à intérêt prioritaire par ACM VIE SAM.

A l'issue de ces opérations, le capital de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se répartit de la manière suivante :

- les Caisses Locales de Crédit Mutuel détiennent 160 millions d'euros d'actions avec droit de vote,
- chaque administrateur, personne physique, détient une action avec droit de vote,
- les ACM VIE SAM détiennent 15 millions d'euros d'actions d'actionnaires non coopérateurs avec droit de vote et 43,75 millions d'euros d'actions à intérêt prioritaire sans droit de vote.

ÉVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

NOTE 1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services. Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé :

- Des entités contrôlées de manière exclusive :

il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

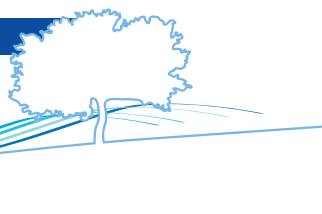
- Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Variations du périmètre

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2009, le périmètre du groupe a connu les évolutions suivantes :

Conformément à la décision du 21 février 2009 du



Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, la SAS CLOE a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. L'absorption de la

SAS CLOE détenue à 100 % par la Caisse Fédérale depuis le 30 avril 2008 n'a généré aucun impact, l'entité CLOE n'ayant réalisé aucun résultat technique en 2009. Dividendes, boni de fusion et actif transféré ont été éliminés par symétrie avec la sortie des titres de la filiale.

1.2 Composition du périmètre

- Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31.12.2009 est le suivant

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	CA ou PNB en K€	Résultat Net	Activité Exercée
Volney développement	90,00%	90,00%	I.G	80	-97	Société de capital risque
ACMAN	100,00%	100,00%	I.G	608	180	Société de courtage d'assurance
SOCREAL	99,99%	99,99%	I.G	1 259	907	Société de réassurance

(IG= intégration globale)

Sociétés non retenues pour la consolidation

Plusieurs sociétés ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale du CM MABN.
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,00% par la Caisse Fédérale du CM MABN.
- du GIE CLOE Fournitures, détenu à 44,99% par la Caisse Fédérale du CM MABN.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

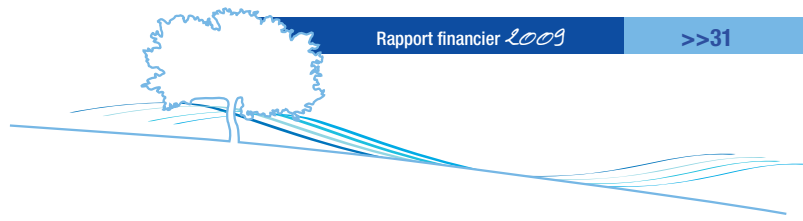
2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.



NOTE 3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adoptée par l'Union européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe ;
- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9.

- Le groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

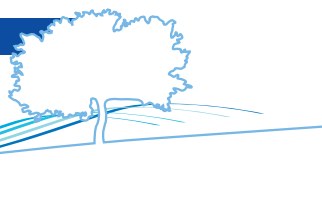
Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et Créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.



Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « Prêts et Créances ».

Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Provision collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradations internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées, en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

■ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

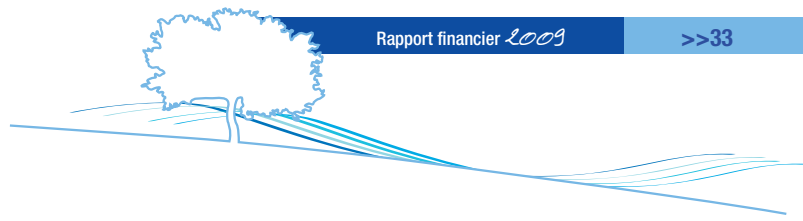
La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions normales de concurrence.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est



considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

■ Hiérarchie de la juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par l'amendement de la norme IFRS 7 publié en mars 2009 :

- **Niveau 1** : à la juste valeur reposant sur un cours coté sur un marché actif,
- **Niveau 2** : à la juste valeur reposant sur un cours de

marché actif pour des instruments semblables ou sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables,

- **Niveau 3** : correspond à la juste valeur reposant sur une valorisation sur la base de données internes contenant des données non observables significatives.

■ Classification

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

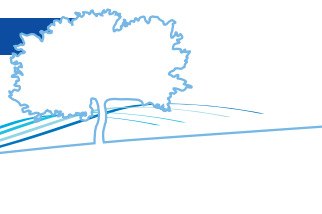
- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :

- l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,

- la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

■ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique



« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

Actifs financiers disponibles à la vente

■ **Classification**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus.

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

■ **Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente**

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

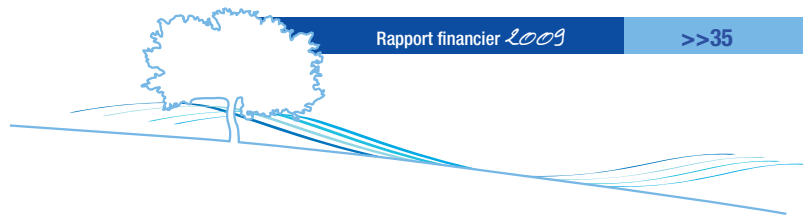
Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan.

En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en



capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

■ Classification

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

■ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

■ Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre

la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

Dérivés et comptabilité de couverture

■ Comptabilités de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

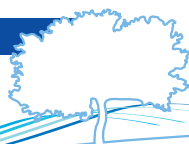
La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous les deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.



L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en Actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carved-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement réglementaires (FINREP).

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

3.4 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

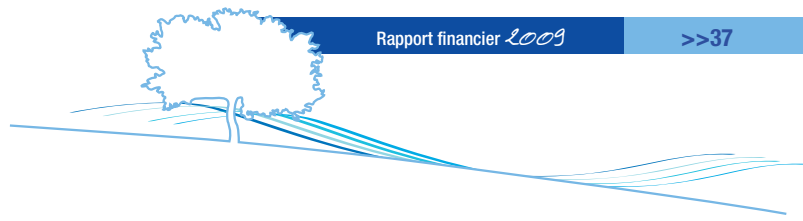
Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5 Dettes subordonnées

Néant.

3.6 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.



Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3.7 Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- o les risques opérationnels ;
- o les engagements sociaux ;
- o les risques d'exécution des engagements par signature ;
- o les litiges et garanties de passif ;
- o les risques fiscaux ;
- o les risques liés à l'épargne logement (§ 3.8)

3.8 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de

rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL.

Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

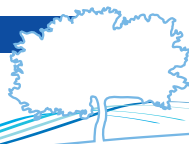
La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.



Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestation aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 3,6 %,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 2,40 %,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités.
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âges, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou

estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans.

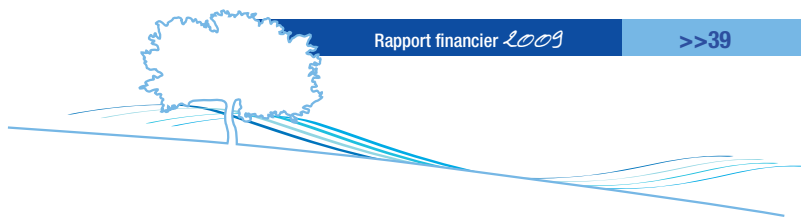
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.





Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2005	2006	2007	2008	2009
Engagement de Passif Social	6 837	7 062	7 336	7 222	8 459
Valeur de l'Actif (contrat)	7 183	7 064	7 383	7 715	7 654
Solde Actif/Passif	346	2	47	493	-805
Revalorisation de l'Actif	277	307	318	332	300
Rendement de l'actif	4,4%	4,3%	4,5%	4,5%	3,9%
Primes versées au contrat	747	225	584	413	1 954
IFC versées aux salariés et reprises au contrat	111	651	410	748	1 150

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités

de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.11 Activités d'assurance

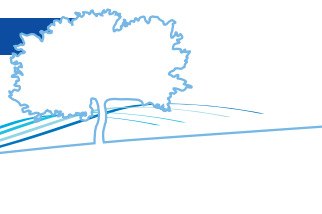
Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie consolide par intégration globale une société de réassurance : SOCREAL.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats de réassurance émis sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par SOCREAL suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.



A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

3.12 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est

déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les durées d'amortissements retenues sont :

Immobilisations corporelles		
Immeubles	Constructions – Structures	20 ans linéaire
	Equipements	20 ans linéaire
	Agencements – Installations	10 ans linéaire
Mobilier		10 ans linéaire
Matériel		5 ans linéaire
Matériel informatique		4 ans linéaire

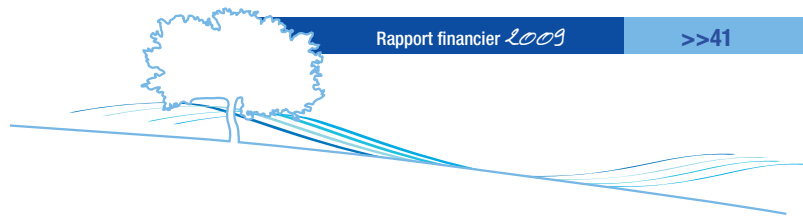
Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».



3.13 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

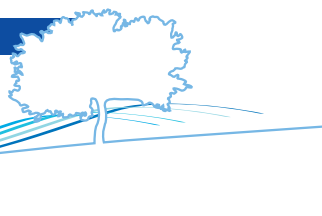
Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.



Au 31 décembre 2009, le montant des garanties financières données s'élève à 358 M€. Ces dernières ont été exclusivement accordées au bénéfice d'établissements de crédit. L'exposition du groupe se répartit sur des signatures souveraines et de grandes signatures institutionnelles, pour majorité constituées de banques internationales. L'évolution de l'encours garanti au cours de l'année écoulée est la suivante :

Expositions (en M€)	2008	2009	Variation
Corporate	223	178	-20%
- dont signatures bancaires	178	143	-20%
Etats Souverains	260	180	-31%
- dont Roy. D'Espagne	40	40	ND
- dont Rép. De Grèce	60	30	-50%
- dont Rép. De Hongrie	40	10	-75%
- dont Rép. D'Italie	30	30	0
- dont Rép. De Pologne	20	20	0
- dont Rép. Du Portugal	30	30	0
- dont Rép. Tchèque	40	20	-50%
Total	483	358	-26%

Après analyse, malgré la conjoncture, le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie considère que les plans de soutien des grands Etats accordés aux banques d'une part, et la forte interdépendance des Etats souverains de l'Europe d'autre part, éloignent la perspective d'un évènement de crédit qui seul permettrait de justifier la constatation de dépréciations durables.

De même, au 31 décembre 2009, une garantie reçue d'établissement de crédit de 5 M€ est enregistrée dans les comptes sur une exposition d'émetteur « Corporate ».

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.18 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

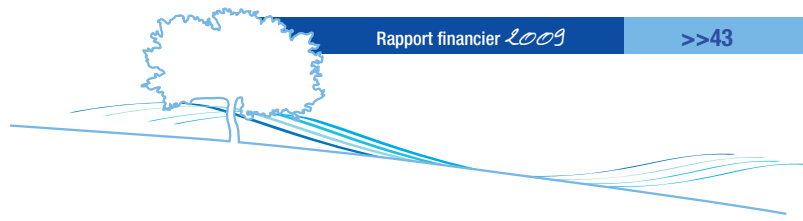
L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evènements significatifs »
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur



- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciations durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées, et les administrateurs du 2^e degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules

sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

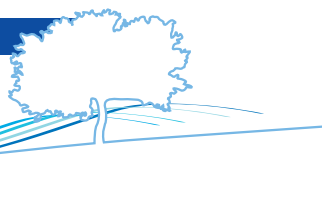
NOTE 6 INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

La politique de rémunération de l'entreprise, présentée au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale par le Directeur Général, s'appuie sur les éléments techniques fournis par le Directeur des Ressources Humaines.

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée par le Conseil d'Administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Il se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de l'entreprise, s'appliquant à tous les salariés du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, est constituée d'une partie fixe (salaire) et d'une partie variable se décomposant en :

- Un versement d'un montant maximum équivalent à 1,25 mois de salaire déterminé selon un régime de participation dérogatoire par accord collectif lié aux résultats de l'entreprise
- Un complément de versement d'un montant maximum équivalent à 1,26 mois de salaire déterminé selon un régime d'intéressement par accord collectif qui se déclenche lorsque le résultat d'exploitation permet de dégager un versement à 100 % de la participation.



La rémunération de l'organe exécutif composé de la Présidence et de la Direction Générale est la suivante :

Part Fixe	Part variable	Avantage en nature
1 157*	29	11

*La part fixe comprend l'indemnité de mise à la retraite du Directeur Général

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le

paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice.

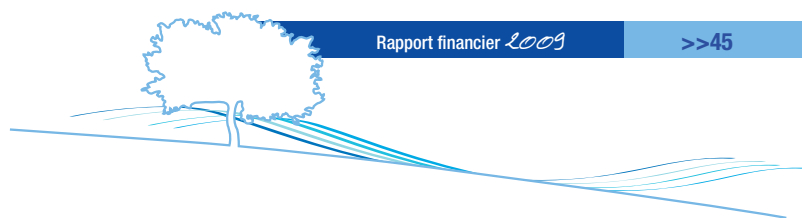
Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés. Ces derniers s'inscrivent dans le dispositif commun de la politique de rémunération de l'entreprise telle que définie plus haut.

NOTE 7 – NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 27	Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle
IFRS 3R	Regroupement d'entreprises	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Pas d'impact : les principaux impacts d'IFRS3R sont optionnels (goodwill complet notamment)
IAS32	Instruments financiers - présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits Non concerné
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact non significatif
IFRIC 12	Accords de concessions de services	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 15	Contrats de construction de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 18	Transfert d'actifs provenant de clients	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné

NOTE 8 – ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Néant.



NOTE 9 RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

En K€

2004	2005	2006	2007	2008
28 661	64 249	58 318	60 388	6 969

Le résultat 2004 est présenté en consolidation normes françaises, le résultat 2005 est retraité normes IFRS. Les normes IFRS s'appliquent à compter de l'exercice 2006.

NOTE 10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009.

Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes

de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance.

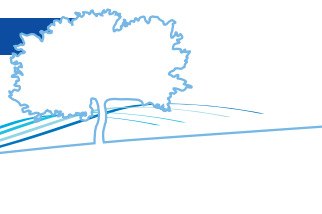
De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées. Ces derniers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actif						
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 089 142	2 090 133	-991	2 314 319	2 312 428	1 891
Prêts et créances à la clientèle	6 805 587	6 900 074	-94 487	6 510 196	6 520 714	-10 518
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	437 557	477 576	-40 019	626 427	663 321	-36 894
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	667 298	666 698	-600	832 629	830 550	-2 079
Dettes envers la clientèle	6 178 639	6 233 666	55 027	5 950 273	5 987 260	36 987
Dettes représentées par un titre	2 532 161	2 498 224	-33 937	2 668 577	2 639 863	-28 714

NOTE 11 – DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CM-CIC : 7 786 K€ ce qui correspond à la rémunération des parts B.



■ NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

I. - NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

1. a. Prêts et créances sur les établissements de crédits

	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	111 340	107 954
Caisse	31 042	27 672
Total	142 382	135 626
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 754 572	1 873 372
Autres comptes ordinaires	1 697	23 541
Prêts	90 979	75 365
Autres créances	207 102	318 975
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances rattachées	35 783	21 175
Total	2 090 133	2 312 428

1. b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	5 513	2 428
Emprunts	396 573	169 053
Autres dettes	261 311	653 398
Pensions	0	0
Dettes rattachées	3 301	5 671
Total	666 698	830 550

NOTE 2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2. a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009			31.12.2008		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
- Obligations & autres titres à revenu fixe	0	17 311	17 311	0	73 487	73 487
. cotés	0	13 549	13 549	0	24 727	24 727
. non cotés	0	3 762	3 762	0	48 760	48 760
- Instruments dérivés de transaction	4 409	0	4 409	7 150	0	7 150
Total	4 409	17 311	21 720	7 150	73 487	80 637

2. b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2009	31.12.2008
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	1 974	7 882
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction.	0	0
TOTAL	1 974	7 882

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : Néant.

2. c. Hiérarchie de la juste valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	384 030	0	762 457	1 146 487
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	16 727	0	0	16 727
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	242 176	0	0	242 176
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	125 127	0	10 278	135 405
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	6 244	6 244
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	745 935	745 935
<i>Transaction / JVO</i>	17 311	4 409	0	21 720
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	17 311	0	0	17 311
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	4 409	0	4 409
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	39 872	0	39 872
Total	401 341	44 281	762 457	1 208 079
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	1 974	0	1 974
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 974	0	1 974
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	78 663	0	78 663
Total	0	80 637	0	80 637

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif

- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Le niveau 3 au 31.12.2009 concerne principalement les portefeuilles des entités de capital risque ou capital développement.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

	Achats	Emissions	Ventes	Transferts	Gains & Pertes en résultats	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	729	9 097	-4 433	0	- 168	17 686	729 268	752 179
. Participations & ATDLT-DALV	729	0	-4 280	-486	-61	231	10 111	6 244
. Parts entreprises liées DALV	0	9 097	-153	486	-107	17 455	719 157	745 935

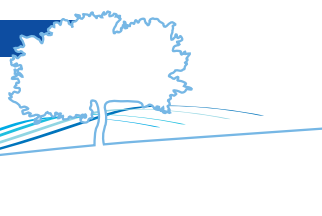
NOTE 3 - COUVERTURE

3. a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)...	39 872	78 663	43 009	69 383
TOTAL	39 872	78 663	43 009	69 383

3 b – Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2009	31.12.2008	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	55 181	38 724	16 457
. de passifs financiers	3 477	453	3 024



NOTE 4 - ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2009			31.12.2008		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instruments de taux</i>						
Swaps	172 633	734	2 070	185 386	1 781	7 841
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instr conditionnels	297 634	3 675	-96	204 573	5 369	41
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	1 453	0	0
Sous-total	470 267	4 409	1 974	391 412	7 150	7 882
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	2 405 291	39 872	78 663	2 557 526	43 009	69 383
Options et instr conditionnels	0	0	0	55 000	0	0
Sous-total	2 405 291	39 872	78 663	2 612 526	43 009	69 383
Total	2 875 558	44 281	80 637	3 003 938	50 159	77 265

NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

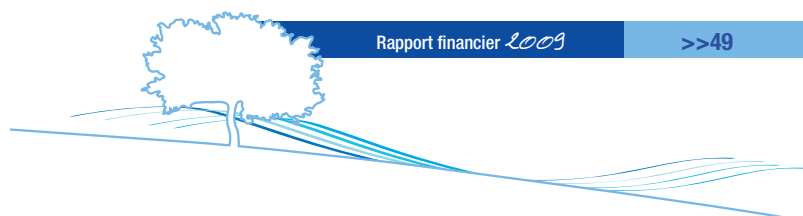
5a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics	16 389	22 040
Obligations et autres titres à revenu fixe	240 550	168 405
- Cotés	239 926	166 801
- Non cotés	624	1 604
Actions et autres titres à revenu variable	135 405	105 653
- Cotés	106 685	70 851
- Non cotés	28 720	34 802
Titres immobilisés	752 178	729 328
- Titres de participations	3 982	7 917
- Autres titres détenus à long terme	2 261	2 254
- Parts dans les entreprises liées	745 935	719 157
Créances rattachées	1 965	1 175
TOTAL	1 146 487	1 026 601
Dont plus ou moins valeurs latentes constatées en capitaux propres	506 391	473 329
Dont actifs dépréciés	43	93
Dont obligations dépréciées	9 024	22 306
Dont provision pour dépréciation	-9 412	-21 748

5b - Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,72%	302 300	17 028 300	52 900	6 300
BFCM	0,86%	2 758 942	193 653 066	-21 567	-130 608
SA SODELEM	8,00%	31 770	644 688	276 554	980
SA GACM	8,20%	2 489 471	2 879 683	201 020	236 257
SA ACM IARD	3,60%	902 754	3 256 792	1 799 517	112 472
SA EURO INFORMATION	7,84%	466 148	577 040	577 544	50 901
SAS SIBE PARTICIPATION	17,27%	3 742	3 795	0	-9
SNC SIDEL	50,00%	361	3 058	53	209
SAS PATRIMONIALE 72	11,00%	1 209	3 102	22	-10
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	31 415	31 837	1 037	1 866

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2008 (chiffres CNC).



NOTE 6 - CLIENTÈLE

6a – Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2009	31.12.2008
Créances saines	6 840 944	6 482 080
. Créances commerciales	38 139	42 566
. Autres concours à la clientèle	6 780 017	6 416 432
- crédits à l'habitat	4 204 147	3 941 085
- autres concours et créances diverses dont pensions	2 575 870	2 475 347
. Créances rattachées	22 788	23 082
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	140 498	108 133
Créances brutes	6 981 442	6 590 913
Provisions individuelles	-74 046	-63 636
Provisions collectives	-7 322	-6 563
TOTAL	6 900 074	6 520 714
dont prêts subordonnés	138	138
Opérations de location financement avec la clientèle : Néant.		

6b- Dettes envers la clientèle

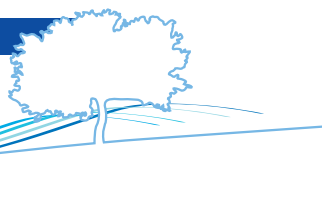
	31.12.2009	31.12.2008
. Comptes d'épargne à régime spécial	4 319 883	4 341 608
- à vue	2 787 006	2 834 455
- à terme	1 532 877	1 507 153
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	4 471	3 764
Sous-total	4 324 354	4 345 372
. Comptes ordinaires	1 190 599	1 076 646
. Comptes et emprunts à terme	708 788	556 490
. Pensions	0	0
. Dettes rattachées	9 925	8 752
. Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	1 909 312	1 641 888
TOTAL	6 233 666	5 987 260

NOTE 7 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2009	31.12.2008
. Titres	481 706	663 279
- Obligations et autres titres à revenu fixe	481 706	663 279
. Cotés	472 085	653 279
. Non cotés	9 621	10 000
. Créances rattachées	672	4 542
TOTAL Brut	482 378	667 821
dont actifs dépréciés	9 604	5 000
Provisions pour dépréciation	-4 802	-4 500
TOTAL Net	477 576	663 321

NOTE 8 - CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	31.12.2008	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2009
Prêts et créances sur la clientèle	-70 199	-30 355	19 186	0	-81 368
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-21 748	0	12 019	317	-9 412
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-4 500	-7 302	7 000	0	-4 802
Total	-96 447	-37 657	38 205	317	-95 582



NOTE 9 - IMPÔTS

9a - Impôts courants

	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	68 856	76 273
Passif (par résultat)	26 049	29 167

9b - Impôts différés

	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	7 227	239
Actif (par capitaux propres)	6 109	3 580
Passif (par résultat)	4	2 115
Passif (par capitaux propres)	10 776	-382

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	6 109	10 776	4 509	-560
- provisions	-2 275	0	8 225	1 616
- autres décalages temporaires	9 502	4	-8 915	677
Total des actifs et passifs d'impôts différés	13 336	10 780	3 819	1 733

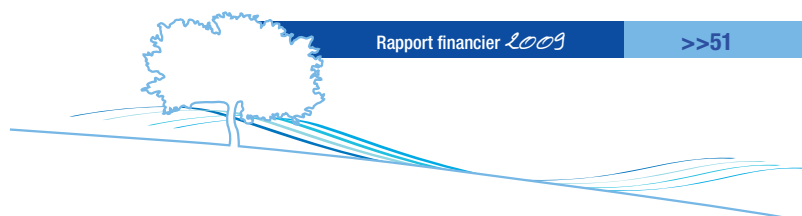
NOTE 10 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

10a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	24 233	18 678
Comptes d'ajustement sur devises	5	0
Produits à recevoir	2 548	10 300
Comptes de régularisation divers	17 210	45 719
Sous-total	43 996	74 697
Autres actifs		
Débiteurs divers	123 949	90 873
Sous-total	123 949	90 873
Total	167 945	165 570

10b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation passif		
Charges à payer	6 001	12 793
Comptes de régularisation divers	92 841	87 207
Sous-total	98 842	100 000
Autres passifs		
Versements restant à effectuer sur titres	78	398
Créditeurs divers	34 221	35 140
Sous-total	34 299	35 538
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	0	603
Sous-total	0	603
Total	133 141	136 141



NOTE 11 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : Néant.

NOTE 12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2009
Coût historique	941	295	-114	0	1 122
Amortissement et dépréciation	-664	-41	67	0	-638
Montant net	277	254	-47	0	484

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

13a – Immobilisations corporelles

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2009
Coût historique					
Terrains d'exploitation	2 137	112	-56	0	2 193
Constructions d'exploitation	92 010	8 556	-8 648	0	91 918
Autres immobilisations corporelles	22 339	6 943	-9 076	0	20 206
Total	116 486	15 611	-17 780	0	114 317
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-46 200	-5 563	5 663	0	-46 100
Autres immobilisations corporelles	-16 420	-1 023	1 856	0	-15 587
Total	-62 620	-6 586	7 519	0	-61 687
Montant net	53 866	9 025	-10 261	0	52 630

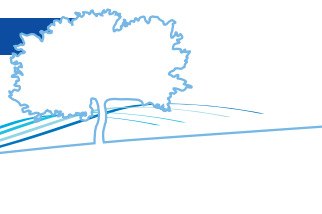
Dont immeubles loués en location financement : Néant.

13b – Immobilisations incorporelles

	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	31.12.2009
Coût historique				
Immobilisations acquises	4 405	140	-1 341	3 204
- logiciels	29	0	0	29
- autres	4 376	140	-1 341	3 175
Total	4 405	140	-1 341	3 204
Amortissement et dépréciation				
Immobilisations acquises	-4 377	-161	1 341	-3 197
- logiciels	-29	0	0	-29
- autres	-4 348	-161	1 341	-3 168
Total	-4 377	-161	1 341	-3 197
Montant net	28	-21	0	7

NOTE 14 – ECART D'ACQUISITION

	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2009
Ecart d'acquisition brut	699	0	0	699	0
Dépréciations	-699	0	0	-699	0
Ecart d'acquisition net	0	0	0	0	0



NOTE 15 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	25 922	16 850
TMI & TCN	2 460 410	2 605 110
Dettes rattachées	11 892	17 903
TOTAL	2 498 224	2 639 863

NOTE 16 – PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31.12.2009	31.12.2008
Vie	0	2 180
Non vie	0	28 230
TOTAL	0	30 410

NOTE 17 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2008	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2009
Provisions pour engagement de retraite & avantages similaires	732	252	0	-84	900
Provisions pour risques	14 779	1 727	-8	-8 798	7 700
Autres	31 869	1 891	-258	-657	32 845
Total	47 380	3 870	-266	-9 539	41 445

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	259 781	381 490	231 113	872 384
Montant des provisions sur PEL	2 754	0	1 395	4 149
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				204 017
Montant des provisions sur CEL				3 976
Dotations Provisions EL				(307)
Reprises Provisions EL				451
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				102 153
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				3 325

Engagements de retraite et avantages similaires

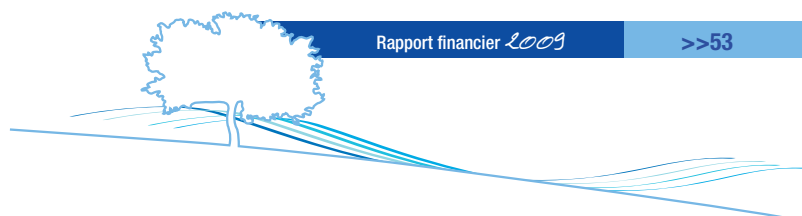
	31.12.2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2009
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	732	252	-84	900

Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation	3,60%	4,30%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2,40%	3,00%

Indemnités de fin de carrière

	31.12.08	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Transfert Mobilité	Var. écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	31.12.09
Engagements	7 222	1 236	0	1 149	ND	-1 149	0	8 458
Contrat d'assurance	7 715	0	301	0	-363	-1 149	1 954	8 458
Provision	-493							0



NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES :

Néant.

NOTE 19 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

19a – Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2009	31.12.2008
. Capital et réserves liées au capital	344 261	283 591
- Capital	334 766	274 096
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 495	9 495
. Réserves consolidées	576 896	576 374
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	576 895	576 373
- Report à nouveau	1	1
Total	921 157	859 965

Les caisses locales sont des sociétés à capital variable et à responsabilité statutairement limitées dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

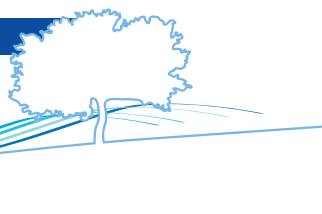
19b – Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	506 391	473 329
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
Total	506 391	473 329

* soldes nets d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	26 088	19 888
Engagements en faveur de la clientèle	703 070	664 071
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	358 000	0
Engagements d'ordre de la clientèle	107 167	584 865
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	19 327	72 166
Engagements reçus	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement		
Engagements reçus de la clientèle	83	83
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	880 299	785 951
Engagements reçus de la clientèle	104 435	95 231
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	9 363	7 767



II - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 21 - INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	55 115	-23 394	103 197	-52 926
. Clientèle	302 829	-139 472	292 781	-176 601
. Instruments dérivés de couverture	48 383	-75 347	98 944	-84 367
. Actifs financiers disponibles à la vente	6 849		9 039	0
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 493		36 884	0
. Dettes représentées par un titre		-56 437	0	-102 116
TOTAL	425 669	-294 650	540 845	-416 010
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	377 286	-219 303	441 901	-331 643
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		-219 303		-331 643

NOTE 22 - COMMISSIONS

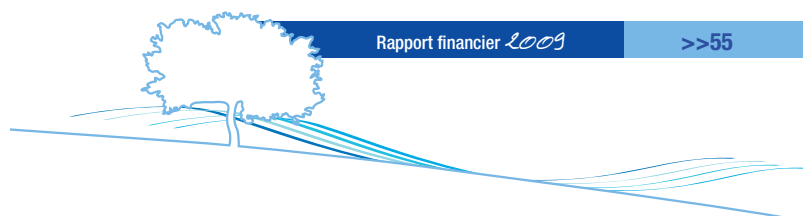
	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 861	-296	2 160	-198
Clientèle	28 690	-17	26 600	-18
Titres	7 172	-91	7 298	-112
<i>Dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>5 206</i>		<i>5 590</i>	
Instruments dérivés	23	0	23	-2
Change	49	0	45	0
Engagements de financement et de garantie	0	-32	0	-40
Prestations de services	70 333	-14 975	63 376	-15 466
TOTAL	108 128	-15 411	99 502	-15 836

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de transaction	3 455	-11 733
Instruments à la juste valeur sur option	349	-5 036
Inefficacité des couvertures	0	-1
. Sur couverture de juste valeur	0	-1
- variations juste valeur des éléments couverts.	-6 459	-22 840
- variations juste valeur des éléments de couverture	6 459	22 839
Résultat de change	-97	320
Total des variations de juste valeur	3 707	-16 450
dont dérivés de transaction	3 430	-11 744
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché :	0	0

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-11 245	0	-11 245
Actions et autres titres à revenu variable	377	1 199	0	1 576
Titres immobilisés	13 015	-3 852	5	9 168
Autres	0	-6 238	0	-6 238
TOTAL	13 392	-20 136	5	-6 739



	31.12.2008			Total
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		588	0	588
Actions et autres titres à revenu variable	2 340	1 155	0	3 495
Titres immobilisés	14 711	-19	-205	14 487
Autres	0	-4 650	0	-4 650
Total	17 051	-2 926	-205	13 920

NOTE 25 – PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2009	31.12.2008
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance :	911	21 103
- primes acquises	0	31 282
- produits nets des placements	911	-10 179
Charges refacturées	189	308
Autres produits	1 529	2 756
Sous-total	2 629	24 167
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance :	-195	-24 050
- charges de prestations	-30 410	-13 971
- variation des provisions	30 410	-9 947
- charges techniques et non techniques	-195	-132
Immeubles de placement :	-41	-38
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-41	-38
Autres charges	-1 820	-5 714
Sous-total	-2 056	-29 802
Total autres produits nets / autres charges nettes	573	-5 635

NOTE 26 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	-102 382	-95 825
Autres charges	-55 483	-52 313
TOTAL	-157 865	-148 138

26a- Charges de personnel

	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	-58 428	-55 893
Charges sociales	-27 304	-24 281
Intéressement et participation des salariés	-10 011	-9 126
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6 639	-6 525
TOTAL	-102 382	-95 825

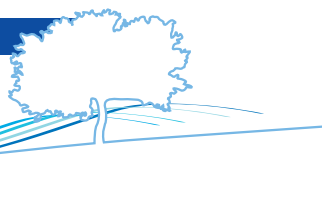
Effectifs moyens

	31.12.2009	31.12.2008
Techniciens de la banque	1 095	1 103
Cadres	548	544
TOTAL	1 643	1 647

Aucune charge n'est provisionnée ni enregistrée au titre du droit individuel à la formation (DIF).

26b- Autres charges d'exploitation

	31.12.2009	31.12.2008
Impôts et taxes	-5 512	-4 821
Services extérieurs	-43 196	-41 366
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	-15	519
TOTAL	-48 723	-45 668



Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

En K€	31.12.2009
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	144
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	99

26c- Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2009	31.12.2008
Amortissements :	-6 645	-6 474
- immobilisations corporelles	-6 586	-6 444
- immobilisations incorporelles	-59	-30
Dépréciations :	-115	-171
- immobilisations incorporelles	-115	-171
TOTAL	-6 760	-6 645

NOTE 27 - COÛT DU RISQUE

31.12.2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-29 705	18 329	-6 917	-329	553	-18 069
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-29 705	18 329	-6 917	-329	553	-18 069
Sous total	-29 705	18 329	-6 917	-329	553	-18 069
HTM - DJM	-7 302	7 000	0	0	0	-302
AFS - DALV	0	11 969	0	0	0	11 969
Autres	-1 584	429	0	0	0	-1 155
Total	-38 591	37 727	-6 917	-329	553	-7 557

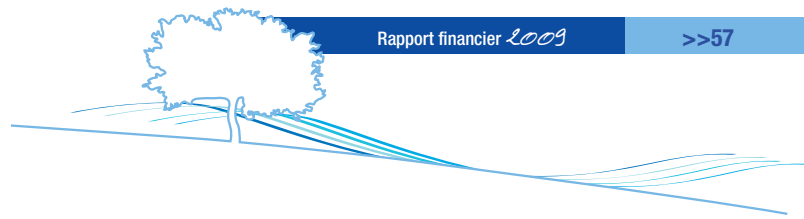
31.12.2008	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-18 383	15 387	-5 361	-239	541	-8 055
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-18 383	15 387	-5 361	-239	541	-8 055
Sous total	-18 383	15 387	-5 361	-239	541	-8 055
HTM - DJM	-9 600	5 100	0	0	0	-4 500
AFS - DALV	-18 421	203	0	0	0	-18 218
Autres	-413	384	0	0	0	-29
Total	-46 817	21 074	-5 361	-239	541	-30 802

NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles & incorporelles	-33	-443
. MV de cession	-707	-1 009
. PV de cession	674	566
TOTAL	-33	-443

NOTE 29 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2009	31.12.2008
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-699
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-699



NOTE 30 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt exigible	-10 423	-4 754
Charge d'impôt différé	9 099	-8 589
Ajustements au titre des exercices antérieurs	95	48
TOTAL	-1 229	-13 295

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,19%	-0,60 %
Décalages permanents	-1,17%	-16,08 %
Autres	-30,86%	47,89 %
Taux d'impôt effectif	2,20%	65,64 %
Résultat taxable	55 822	20 254
Charge d'impôt	-1 229	-13 295

NOTE 31 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2009	31.12.2008
	Mouvements	Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-1 152	6 263
Autres mouvements	34 230	-40 845
TOTAL	33 078	-34 582

NOTE 32 - IMPÔTS RELATIFS À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	41 707	8 629	33 078	-51 975	-17 393	-34 582
Total	41 707	8 629	33 078	-51 975	-17 393	-34 582

EXPOSITION AUX RISQUES

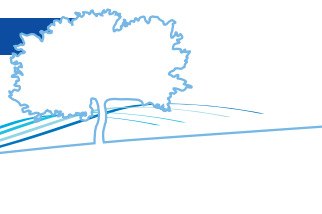
NOTE R1 – RATIOS RÉGLEMENTAIRES FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance

prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds



propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive Européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit par le fait que, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances, en l'occurrence SOCREAL, est éliminée des fonds propres de base.

NOTE R2 – SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de Comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

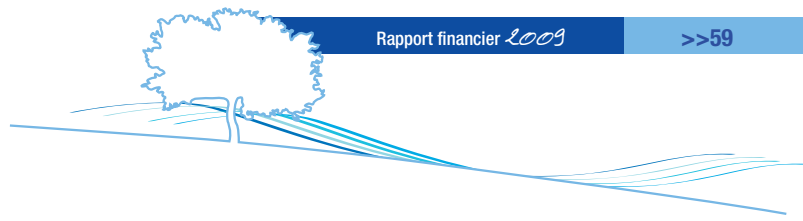
Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national. Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel du Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Aux vues des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout évènement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

Arriérés de paiement			31.12.2009		Total
	< 3 mois	> 3 mois > 6 mois	< 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	134 150	1 188	0	0	135 338
Administrations centrales	100	0	0	0	100
Institutions non établissements crédits	11 043	0	0	0	11 043
Grandes entreprises	10 171	0	0	0	10 171
Clientèle de détail	112 836	1 188	0	0	114 024



Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel du Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers Comités et lors des Conseils d'Administration.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E-- pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale, est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement des dossiers non centralisé

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de

compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

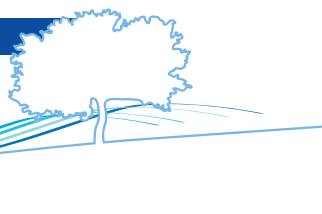
Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting aux Direction des Engagements et Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent



également la notion de contagion, ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées, elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel du Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de Comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2009	31.12.2008
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 090 133	2 312 428
Clientèle	6 981 442	6 590 913
Exposition brute	9 071 575	8 903 341
Dépréciations	-81 368	-70 199
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-81 368	-70 199
Exposition nette	8 990 207	8 833 142

Répartition des crédits par type de clientèle	31.12.2009	31.12.2008
	en %	en %
Grand Public	76,6%	61,2%
Entreprises	14,0%	27,7%
Grandes entreprises	6,1%	7,8%
Financements spécialisés	0,0%	0,0%
Autres	3,3%	3,3%

Répartition géographique des risques clientèle	31.12.2009	31.12.2008
	en %	en %
France	100,0%	100,0%
Europe hors France	0,0%	0,0%
Autres pays	0,0%	0,0%

Qualité des risques	31.12.2009	31.12.2008
Créances dépréciées individuellement	140 498	108 833
Provisions pour dépréciation individuelle	-74 046	-63 636
Provision collective des créances	-7 322	-6 563
Taux de couverture global	57,9%	64,5%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	52,7%	58,5%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 2 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille Autonome de Crédit génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

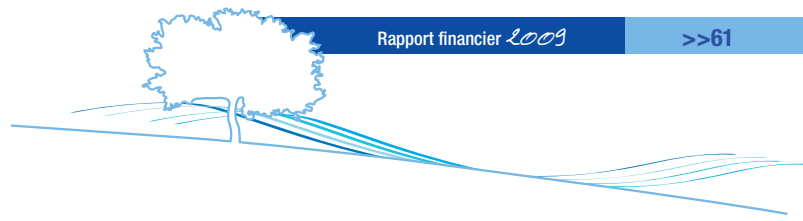
Le Portefeuille Autonome de Crédit (PAC) :

Au cours de l'exercice 2009, le PAC a vu son encours baissé de 300 M€ pour atteindre 1 000 M€. Il se décompose en 3 portefeuilles, un premier « Investment Grade » dont l'encours représente 700 M€, un second de Titres Subordonnés Bancaires de 161 M€ et un dernier de 180 M€ de risques souverains européens.

Il est investi à hauteur de 85 % sur du risque européen et 8 % sur du risque US.

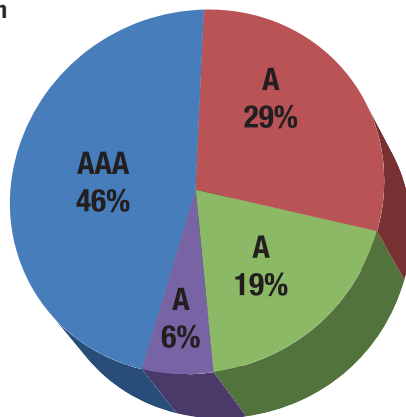
Il affiche un risque modéré de crédit avec 75 % du portefeuille possédant une notation au moins égal à AA.

Les investissements en 2009 ont été considérablement



réduits (80 M€) par rapport aux exercices précédents et effectués sur des actifs de très bonne qualité (40 M€ notés AAA).

Répartition par notation



Le portefeuille « Investment Grade » est comptabilisé en actif détenu jusqu'à l'échéance, à l'exception des titres « assets swappés » détenus en actif financier disponible à la vente.

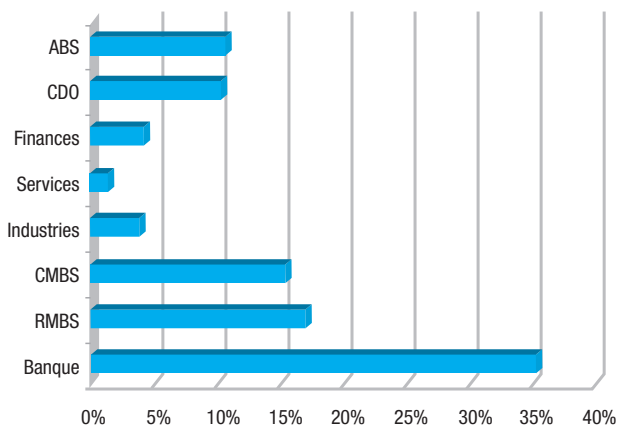
Le portefeuille de TSR est issu de la sortie des SIV Dorada et Zela. Ce portefeuille de TSR à vocation extinctive, est comptabilisé en actif financier disponible à la vente.

Le portefeuille risque souverain est constitué exclusivement de dérivés de crédit.

Le portefeuille ne supporte pas de risque de taux.

Les participations détenues font l'objet d'allocations de fonds propres spécifiques calculées en fonction des méthodologies d'évaluation de risques contenues dans la réglementation Bâle II.

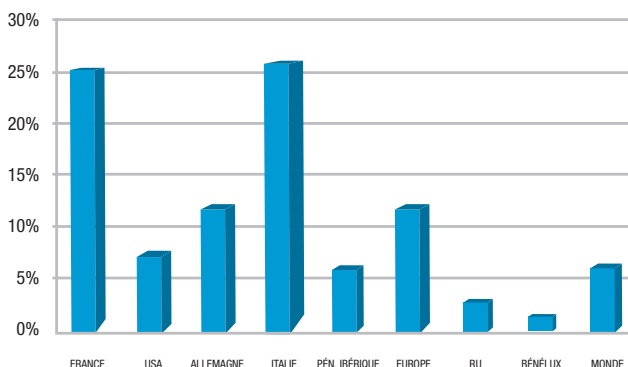
Répartition Sectorielle



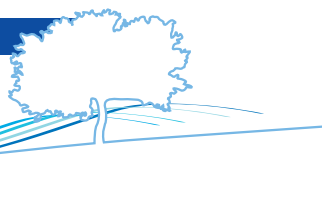
Le calcul de la consommation de fonds propres économiques se fonde sur la stricte approche Bâle II. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a obtenu l'autorisation d'utiliser pour l'arrêté au 31 décembre 2008, son approche notation interne fondation pour les calculs des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille banques. L'approche standard a été retenue pour le reste des risques sur lesquels la banque est exposée. L'allocation de fonds propres de ce portefeuille est dimensionnée de façon à ce que ce dernier respecte l'exigence réglementaire Bâle II dans le cas où l'intégralité des lignes qui le compose ferait l'objet d'une dégradation généralisée d'une note.

La limite fait l'objet d'un suivi mensuel, sachant que les éventuelles pertes qui seraient effectivement constatées sur l'activité viennent en diminution des fonds propres alloués.

Répartition Géographique



Afin de conserver la logique de détention jusqu'au terme, les titres subordonnés bancaires repris des SIV Dorada et Zela comptabilisés en portefeuille de placement, ont été exclus du dispositif de gestion du portefeuille autonome de crédit. Ils font l'objet d'un dispositif de suivi en risque spécifique et d'une allocation de fonds propres dédiés. En effet, ils ont vocation à être cédés dès que les marchés seront revenus sur des niveaux plus conformes à la valeur fondamentale de ces titres.



Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe CM-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ces programmes bénéficient d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention

est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un montant de créances sur la clientèle de 354 M€ et un encours de titres de 392 M€ éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2009.

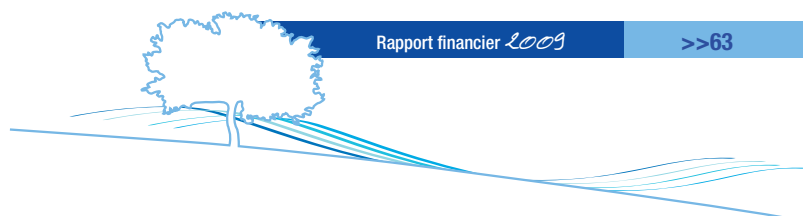
Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des opérations de couverture.
- Le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.



- Les marges dégagées sur le portefeuille d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit

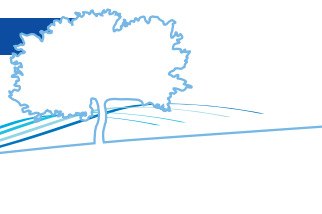
- La liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-

Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2009 s'élevait à 2 975 M€, en baisse de 240 M€ par rapport au 31 décembre 2008.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2009							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Maturités résiduelles contractuelles								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	232	12	14	0	433	3 718	0	4 409
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	0	0	0	0	0	17 311	0	17 311
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	9 157	68	92	2 115	8 556	19 884	0	39 872
Actifs fin. disponibles à la vente (sans analyse et par part.)	1 887	7	20 480	10	40 278	191 219	126 379	380 260
Actifs fin. disponibles à la vente (analyse par titre)	0	0	0	0	0	0	749 887	749 887
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	827 891	487 370	671 623	717 858	1 666 101	4 618 152	15	8 989 010
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 990	8 011	28 686	9 616	128 164	299 109	0	477 576
Autres actifs (sans analyse et par part.)	24 428	142 796	432	8	73	0	0	167 737
Autres actifs (analyse par titre)	0	0	0	0	0	0	0	0
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	642	0	22	3	1 074	233	0	1 974
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	21 715	87	1 489	12 088	14 053	29 231	0	78 663
Passifs fin. évalués au coût amorti	4 951 981	909 675	683 980	515 843	1 195 285	1 123 334	34 447	9 414 545
<i>Dépôts d'administrations centrales</i>	1 588	0	4	0	25	0	0	1 617
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	100 495	59 267	97 734	53 521	202 888	158 419	0	672 324
<i>Dépôts d'institutions non éts de crédit</i>	7 407	0	0	0	202	0	0	7 609
<i>Dépôts de grandes entreprises</i>	187 533	1 077	1 354	7 540	45 398	7 849	442	251 193
<i>Dépôts de la clientèle de détail</i>	4 147 263	53 269	123 263	320 789	763 213	555 746	7 006	5 970 549
<i>Titres de dette, y compris les obligations</i>	507 695	796 062	461 625	133 993	183 559	401 320	26 999	2 511 253
<i>Passifs subordonnés</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres engagements	1 240 144	85 214	714 194	126 135	316 941	41 097	40 108	2 563 833



Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro-couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

==> relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;

==> relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinés à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capé ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation :

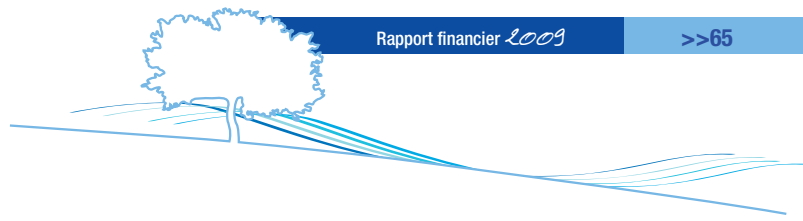
une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2009, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables, +/- 0.5% sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement :

il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire



de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité de la VAN à une variation des taux de 200pb est de 8,3 % ou 83 M€.

Risque de change

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

Risques de marché

Au travers de ces activités, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles d'investissement pour compte propre peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans la Charte des Activités Financières.

Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Par ailleurs, ces derniers fixent annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Les investissements font l'objet d'un processus de valorisation quotidienne. Les résultats financiers et comptables sont déterminés et rapprochés mensuellement.

L'ensemble de ces informations est regroupé et publié sous la forme d'une note d'information financière mensuelle (« La Note Financière ») publiée par le Middle Office. Cette note est destinée à la Direction Générale, au secrétariat général, au département

finance et comptabilité, au contrôle périodique, au contrôle permanent et au service du contrôle de gestion.

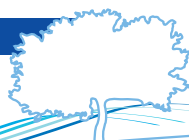
Le champ de couverture des risques s'applique, soit de façon spécifique à un portefeuille donné, soit transversalement à l'ensemble de l'activité financière.

Au 31 décembre 2009, les expositions au risque de marché étaient représentées principalement par le PAC et par le PALT (réf Traitement de l'activité autonome de crédit).

Ce portefeuille est doté d'une limite de pertes associée à un indicateur de risque VaR (Value at Risk) qui représente la perte maximale à un horizon temporel donné selon une probabilité fixée dans un intervalle de confiance donné. Sur ce dernier critère, l'établissement a retenu le seuil de 95%, seuil jugé robuste lors de nos analyses rétrospectives qui visent à s'assurer de la fiabilité du modèle en conditions normales de marché.

L'horizon temporel est fixé à 10 jours pour les actifs de taux et d'actions, et d'un mois pour les supports de gestion alternative dont les fréquences de valorisation suivent très souvent cette périodicité. Ce montant exprime le risque maximal de perte avec une probabilité de 95% dans le délai choisi. Au 31.12.2009, le montant de VaR se répartit comme suit :

	VaR 10J 95 %	VaR 1 mois 95 %
Taux et actions	0,65 M€	
Gestion alternative		1,56 M€



■ BILAN ET PERSPECTIVES

Début 2009, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'est fixé deux priorités pour assurer le maintien de son activité de financement de l'économie locale :

- gérer défensivement ses portefeuilles financiers en réduisant ses expositions,
- renforcer la sécurité de ses sources de financement.

La diminution des encours et les arbitrages réalisés dans les portefeuilles d'activité pour compte propre témoignent de la réalité de cette mise en œuvre. L'appel à l'épargne de nos sociétaires et clients, ainsi que la coopération avec le groupe national ont permis de maîtriser les besoins en ressources de marché. Parallèlement, les encours de crédit à la clientèle ont progressé de presque 6 % dans un contexte difficile.

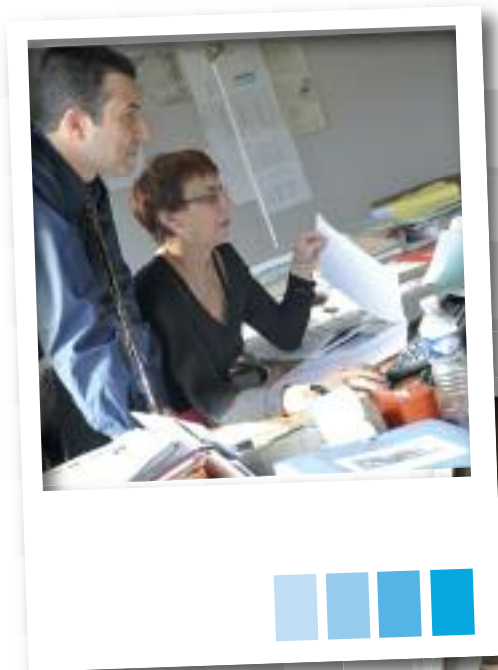
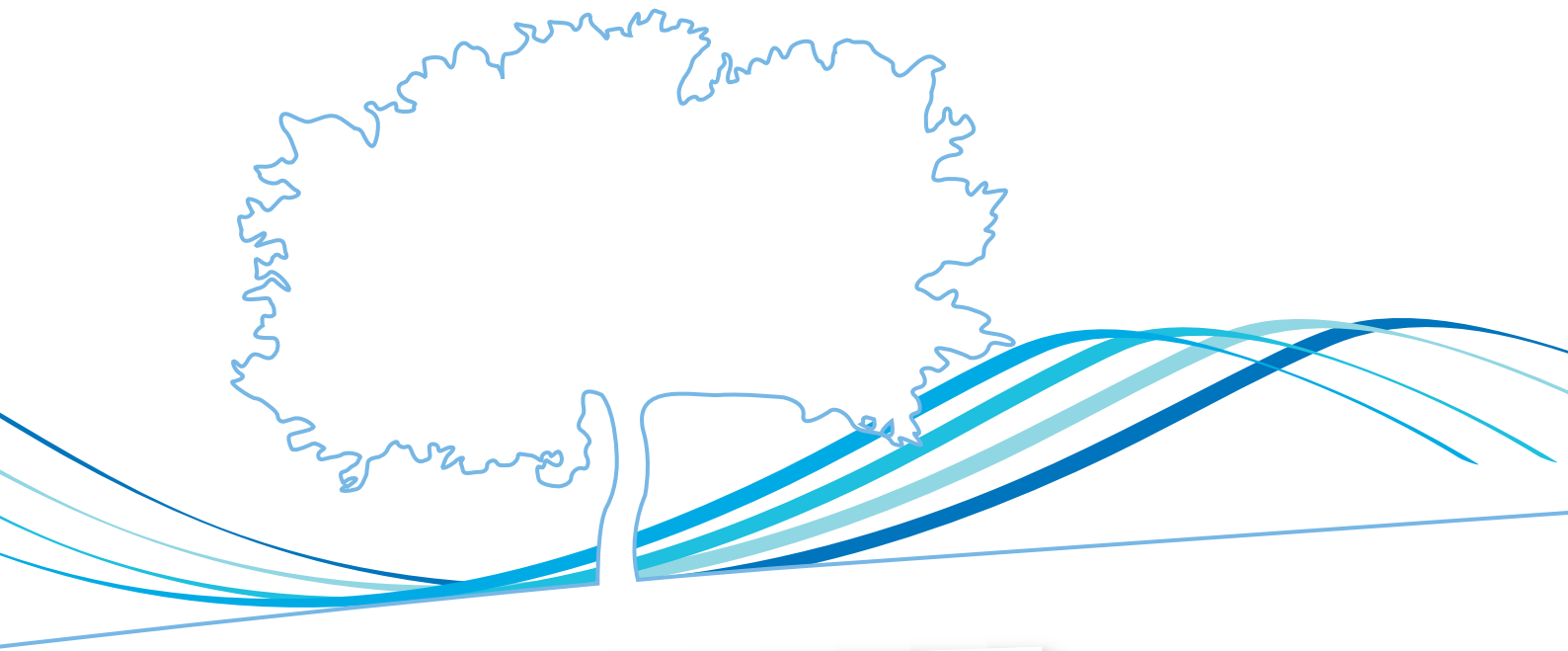
Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un nouveau plan à moyen terme pour la période 2010 – 2012. Ce plan réaffirme les valeurs coopératives qui placent l'activité de la banque de détail au cœur de notre institution. La poursuite du

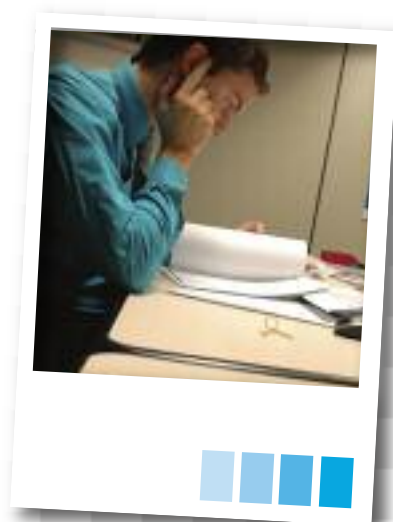
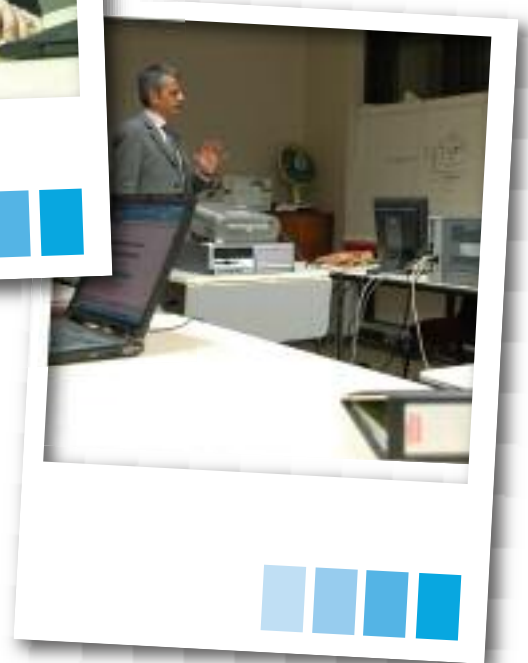
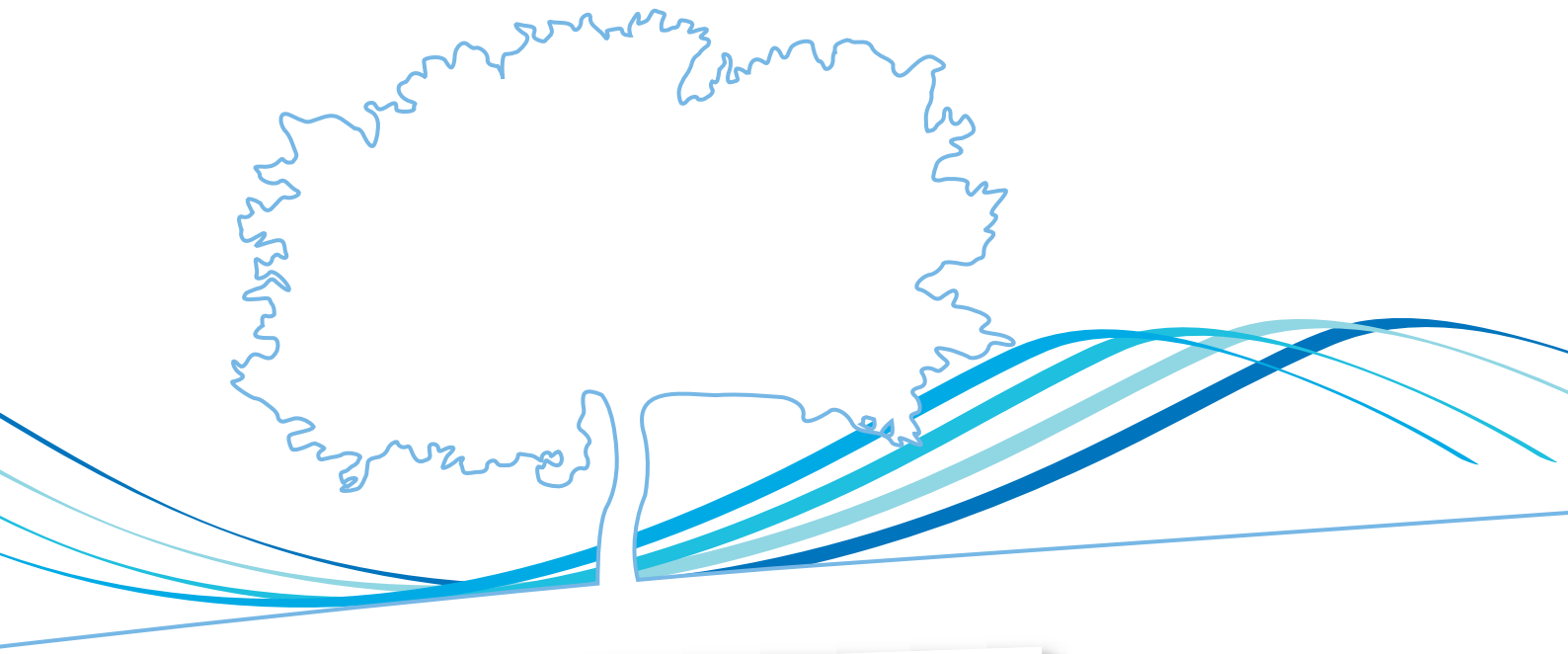
développement du groupe au service de son territoire se poursuivra en conciliant rentabilité et maîtrise des risques, gages de pérennité. Au-delà des solides moyens financiers présentés dans ce rapport de gestion, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose des moyens techniques et humains de relever cette ambition.

■ RAPPORT DE GESTION

En application du règlement CRC 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à la disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43 Boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9.







RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

GROUPE CRÉDIT MUTUEL

DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Siège Social : 43, Boulevard Volney – 53083 LAVAL cedex 9

CIFRALEX

92, Avenue Robert Buron - 53000 Laval

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

capital de 469 120 euros

RCS Laval B 392 097 226

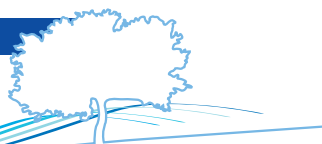
MAZARS & GUERARD MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Tél. +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153



Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

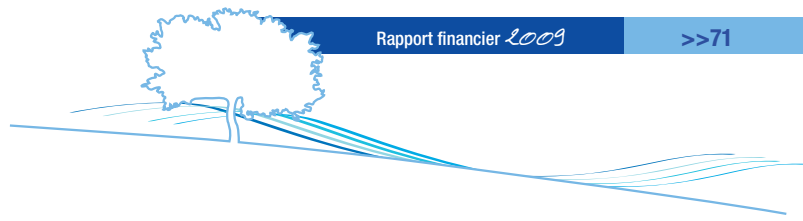
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur des bases individuelles et collectives.



- Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres.

- La note « évènements significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés présente les conséquences de la crise financière au titre de laquelle le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a mis en place un processus pour apprécier ses expositions directes et indirectes dans les secteurs concernés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Laval, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

CIFRALEX
Antoine Butrot

MAZARS
Anne Veaute



Crédit  Mutuel

Maine-Anjou, Basse-Normandie
